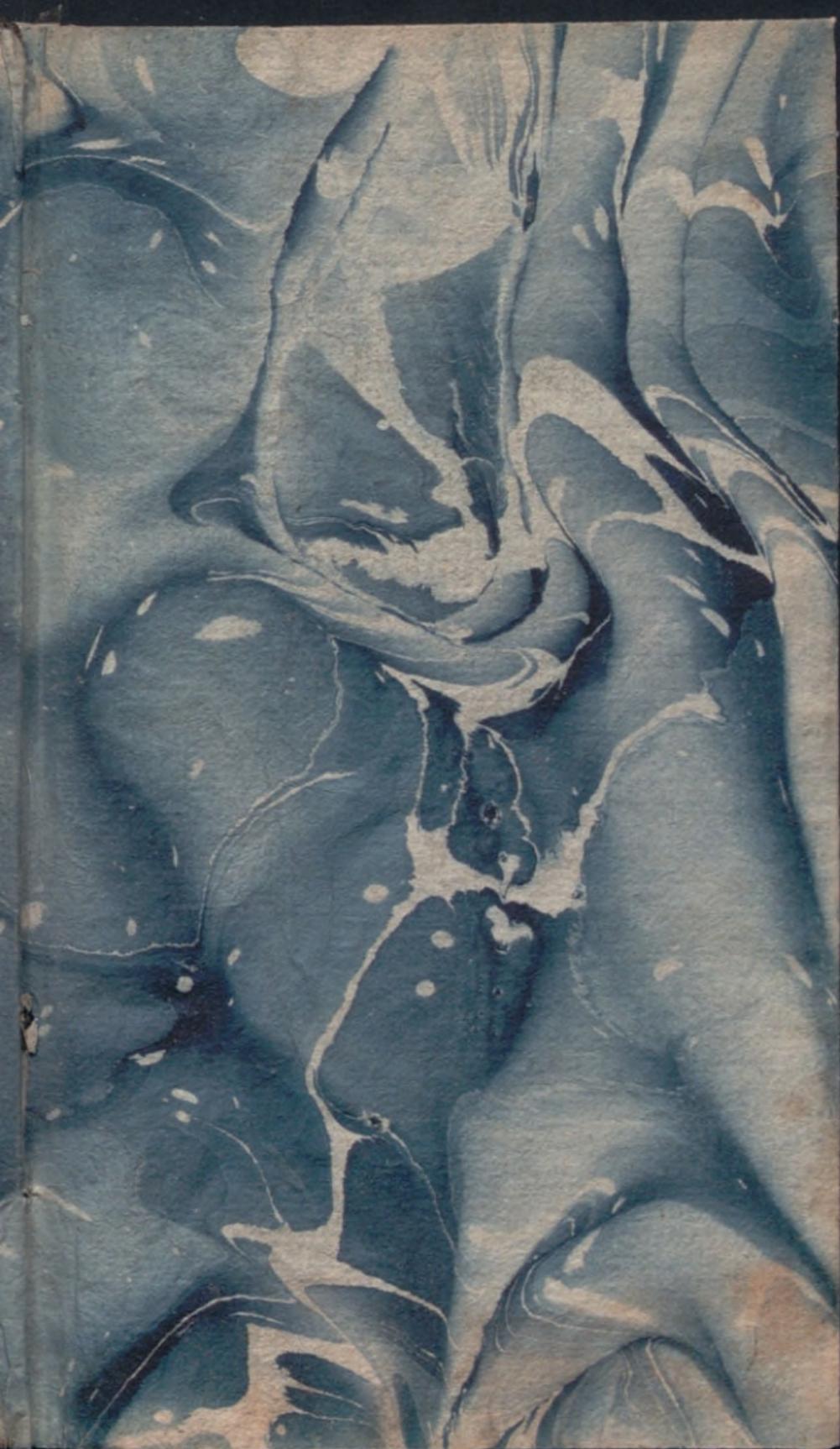


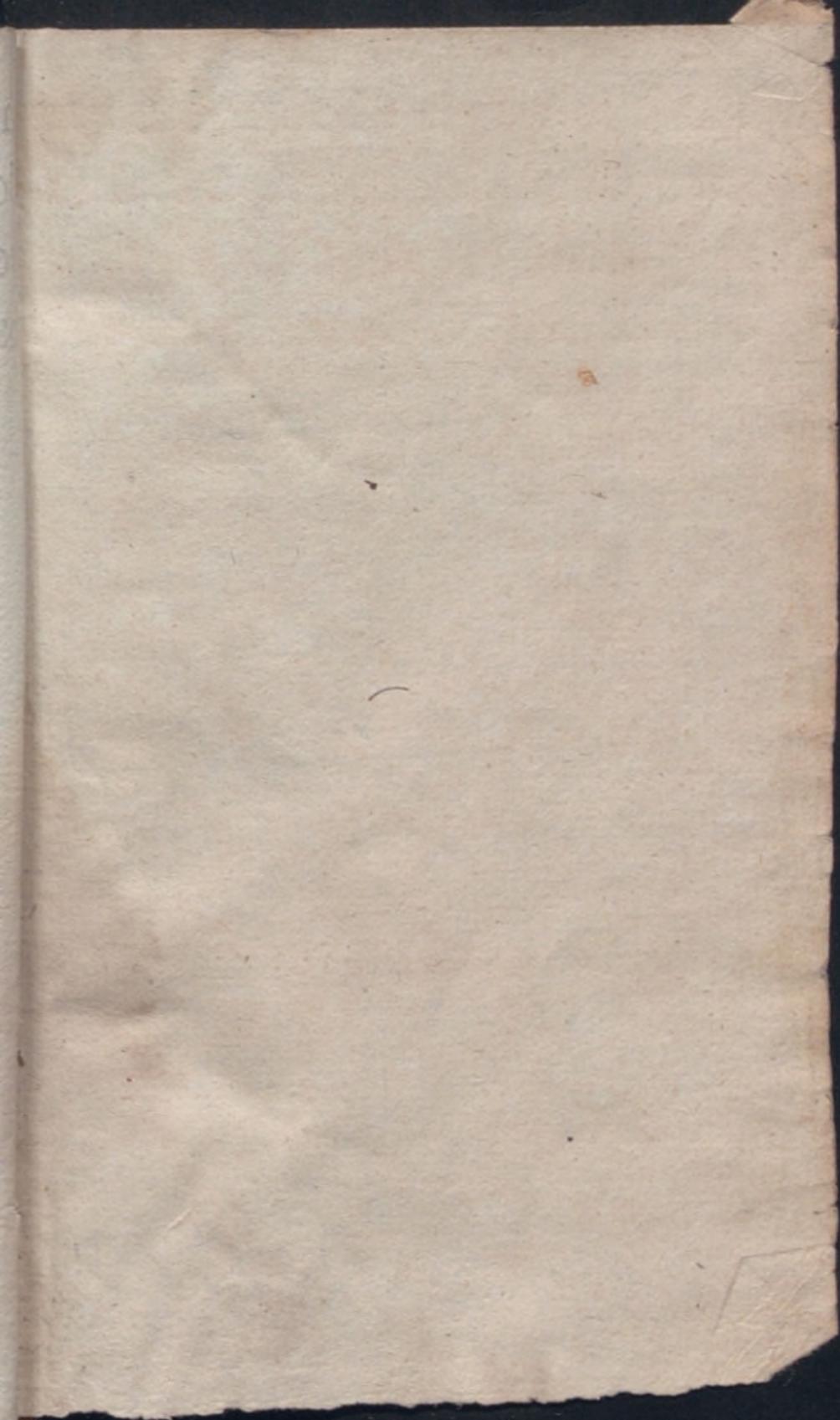


MADAME
ELISABETH
NOULEM





R. 81320





*Marie-Hélène-Philippine-Elisabeth de France
sœur de Louis XVI.*

Mad
93

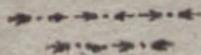
MADAME
ÉLISABETH
DE FRANCE,
SOEUR DE LOUIS XVI.

*Tableau des malheurs éprouvés par
cette auguste victime.*

PAR M. DE VOUZIERS.



A PARIS,
Chez TIGER, Imprimeur - Libraire rue du
Petit-Pont, au coin de celle de la Huchette,
AU PILIER-LITTÉRAIRE.



MADAME

ELISABETH

DE FRANCE

SEUR DE LOUIS XVI

Trésorier des monnaies et des médailles

de la ville de Paris

PARIS DE FOUILLE

M. Donell

VIE
DE
MADAME ÉLIZABETH
DE FRANCE.

Nous avons déjà tracé, non sans frémir d'indignation, le récit des malheurs inouis qui ont accablé deux personnages illustres (1). Une nouvelle victime se présente, et sa mémoire réclame la justice qui a été refusée (dans les tems de troubles et de divisions) à cet ange de vertu dont le nom se prononcera qu'avec respect par la postérité. Ce n'est point pour justifier l'innocence de cette créature céleste que nous

(1) Voyez la Vie de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette; les deux premières de cette collection. Chez Tiger, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, n. 10.

prenons la plume ; quel serait celui qui ne serait point convaincu de cette innocence ! mais nous voulons faire connaître les ressorts employés par une profonde scélératesse pour obscurcir la vertu la plus pure ; nous voulons prouver aux races à venir le danger d'ajouter foi , légèrement et sans examen , à de fausses imputations. C'est peut-être rendre le service le plus grand aux hommes , que de tracer la conduite des scélérats qui les trompent ! Combien , même de nos jours , des gens incapables de commettre aucun mal , ont-ils servi les projets des bourreaux de cette famille , en laissant corrompre leur opinion , par une crédulité sans bornes à toutes les calomnies les plus grossières et les plus dénuées de vraisemblance !

Notre tâche n'est point ici de défendre une accusée , qui n'eut que le tort d'avoir des vertus , dans un siècle où la vertu était méprisée ; mais nous essaierons de faire connaître tous les moyens employés par le crime pour enlacer ses victimes et les conduire jusque sous le fer des bourreaux.

Ce n'est point pour vous que j'écris

hommes sages qui avez deviné dès les premiers désordres de l'anarchie son résultat affreux ! Ce n'est point pour vous que j'écris , hommes mobiles comme la feuille , et qui avez su vous plier à toutes les opinions ! Mais c'est pour vous que j'écris , hommes nés de la révolution , et dont les oreilles , dès le berceau , ont été frappées des noms de trahison , de perfidie imputées à cette famille auguste qui avait fait le bonheur de vos pères ! Ceux qui ont corrompu votre jeunesse sont seuls coupables. . . . Mais aujourd'hui que la raison doit vous éclairer , aujourd'hui que la présence des derniers rejetons de cette famille justifie tout le bien qu'on doit en penser , vous vous rendriez coupables si vous vous refusiez à l'évidence ; si , par erreur ou mauvaise foi , vous vous obstinez à ne point vouloir être dépersuadés : vos noms s'associeraient aux noms de ceux que la patrie désavoue. Vous ne mériterez point ce reproche ; vous examinerez avec nous la conduite de vos Souverains dans ces jours d'alarmes , vous suivrez pas à pas celle de leurs persécuteurs ; et vous aurez

l'horrible conviction, que la vertu presque toujours succombe sous les coups des méchans.

ÉLISABETH - MARIE - PHILIPPINE - HÉLÈNE DE FRANCE naquit à Versailles, le 23 mai 1764, de Louis, Dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, sa seconde femme. Elle fut le dernier fruit de l'union la plus tendre et la plus respectée. Dans ce tems, les Français aimaient leur roi et s'intéressaient à leur bonheur.

Madame Elisabeth eut à peine le tems de connaître ses augustes parens ; elle devint orpheline dès l'âge de trois ans. Madame de Marsan, qui avait toute la confiance de Madame la Dauphine, fut nommée par elle gouvernante de Madame Clotilde et de la jeune Elisabeth.

En confiant l'éducation de ces princesses à Madame de Marsan, l'épouse du Dauphin savait qu'elle leur donnait une seconde mère, et ses derniers momens furent moins douloureux. Un contraste frappant dans le caractère des deux sœurs annonçait à Madame de Marsan la difficulté de la tâche qui lui était imposée,

Madame Clotilde, qui depuis devint Reine de Sardaigne, était douée par la nature d'une sensibilité exquise et d'une douceur enchanteresse. Madame Elisabeth, au contraire, annonçait une roideur de caractère qui paraissait difficile à vaincre ou même à tempérer. Elle annonçait avoir les mêmes défauts qu'avait eus Monsieur le Dauphin, son père, dans sa jeunesse, et que le sage abbé de Fleuri avait su vaincre.

Madame de Marsan ne fut pas moins heureuse que l'illustre auteur de l'Histoire ecclésiastique; secondée par Madame la baronne de Mackau, qui fut nommée sous-gouvernante, ces deux femmes respectables firent entendre à leur jeune élève le langage de la raison, et parvinrent à faire disparaître des défauts qui obscurcissaient tant de bonnes qualités, et à faire de Madame Elisabeth un modèle de perfection. Qui put opérer ce prodige? la morale évangélique prêchée avec douceur et sans cagotisme: c'était le même moyen qu'avait employé Fleuri, et ce moyen réussira toujours lorsque l'exemple sera joint aux préceptes, lorsqu'une conduite

pure attestera que c'est par conviction qu'on annonce les vérités éternelles, et non par un froid calcul de raisonnement.

Mesdames de Marsan et de Macker eurent lieu de s'applaudir de leur ouvrage ; chaque jour elles voyaient avec satisfaction les progrès de leur jeune élève et elles purent prédire alors les vertus qui naîtraient de ce changement. Quoique Madame Elisabeth avait l'amitié la plus vive pour ses frères, le duc de Berry, qui fut depuis Louis XVI, était celui dont elle recherchait le plus la société : un pressentiment secret semblait lui dire, il viendra un tems où nous souffrirons ensemble, un tems où nous aurons besoin des consolations de notre amitié mutuelle.

Le mariage de Monsieur le Dauphin et celui de ses frères donnèrent lieu à des fêtes, où Madame Elisabeth pour la première fois parut avec toute la splendeur de son rang. Mais ces momens heureux, hélas ! ne durèrent que peu d'années. Louis XV fut atteint d'une maladie cruelle qui le conduisit au tombeau, et son successeur n'avait que vingt ans !

Madame Elisabeth partagea bien vivement la douleur de sa famille pour un roi , qui malgré les erreurs de ses dernières années , n'avait pas cessé un instant de prouver sa tendresse à ses petits-fils Louis XVI , éffrayé du fardeau dont il allait être chargé , semblait prévoir un avenir sinistre ; un pressentiment l'avertissait que son cœur né bon , n'avait pas l'énergie nécessaire pour comprimer les factions qui déjà s'annonçaient dans l'état , et dont Louis XV aurait été la victime , s'il n'eût fait valoir son autorité.

Un autre chagrin vint affecter vivement le cœur de Madame Elisabeth : Madame Clotilde de France , sa sœur aînée , avait été promise à l'héritier du trône de Sardaigne , le mariage eut lieu en 1775. Cette séparation coûta bien des larmes aux deux sœurs elles s'aimaient tendrement : élevées dans les mêmes principes , leurs sentimens étaient les mêmes. Madame Clotilde , moins frappée de l'éclat du trône qui l'attendait que de la perte d'une sœur chérie , aurait voulu qu'il eût été en son pouvoir de ne pas la quitter. On ne plaint

pas assez le sort des grands ; gênés dans leurs affections , la politique et l'intérêt disposent de leur sort , au lieu que le particulier est toujours maître du sien.

L'amitié qui avait commencé dès le jeune âge de Madame Elisabeth et du Dauphin , devenu Roi , se fortifiait de jour en jour. Ces deux êtres sensibles avaient besoin l'un de l'autre ; cependant Louis XVI eut un moment à craindre de perdre cette sœur chérie ; il fut question de la marier à un infant d'Espagne. Quoiqu'Elisabeth était très-jeune , elle ne fut point tentée d'aller dans une cour, dont les mœurs étaient toutes différentes de celles qu'elle aurait quittée ; ainsi l'on peut dire qu'elle eut plus de joie de la rupture de ce projet que de chagrin. Peu de tems après , on parla de la marier au second fils du Roi de Sardaigne. Cette alliance aurait pu mieux lui convenir , parce qu'elle l'aurait rapprochée de sa sœur ; mais le prince de Savoie n'ayant pas l'espérance de régner , le mariage n'eut pas lieu. Madame Elisabeth s'en consola , en pensant qu'elle ne quitterait point un frère

chéri ; elle ne vécut plus que pour l'amitié. A quinze ans , elle jouissait déjà des fruits de la maturité de l'âge : pleine de raison , de prudence , ses goûts étaient simples , ses plaisirs modestes et avoués par la plus haute sagesse. Souvent elle se plaisait à visiter la maison de Saint-Cyr , où avaient été élevées ses gouvernantes. Madame Louise , sa tante , recevait aussi ses hommages , autant que la sévérité de la règle du couvent , où volontairement elle avait renoncé aux grandeurs de ce monde , pouvait le permettre.

Ces fréquentes visites à St.-Cyr et aux carmélites faisaient craindre au Roi que le goût de la retraite ne prit à Madame Elisabeth. « Je ne demande pas mieux , dit-il « un jour , que vous alliez voir votre tante , « à condition que vous ne l'imiterez pas : « Elisabeth , j'ai besoin de vous. » Cette phrase est remarquable , et ce qui fut dit en ce tems par le sentiment d'une amitié vive , devint par la suite d'une trop exacte vérité : oui , Louis XVI eut besoin de Madame Elisabeth , il eut besoin que cet ange versât quelques consolations dans ce

cœur ulcéré aux jours de ses afflictions.

Mais il n'est pas tems de nous livrer à ces tristes reflexions, Madame Elisabeth est encore fille de France; elle est encore l'un des plus précieux ornemens d'une cour brillante; l'avenir ne lui prépare qu'une perspective de beaux jours; sa place sur les premiers degrés du trône, lui offre l'inestimable avantage d'exercer sa plus belle vertu, la bienfaisance; vertu inhérente au sang des Bourbons.

Le Roi Louis XVI, qui savait que la raison, la prudence avaient devancé l'âge chez son aimable sœur, ne balança pas à lui établir sa maison. Ce fut une occasion à Madame Elisabeth de prouver à son frère que sa confiance serait justifiée. Libre maintenant de ses actions, entourée de tous les moyens de séduction, Madame Elisabeth fit paraître une conduite si sage, que même la calomnie, qui dès ce tems, s'attachait aux personnes de la cour, n'osa l'attaquer. Ses goûts étaient simples, ses plaisirs purs comme sa belle âme. Se livrant toute entière aux charmes de l'amitié, son cœur se partageait entre sa famille

et

et la tendresse qu'elle avait vouée à Mademoiselle de Causan et à la fille aînée de Madame de Mackau, sa sous-gouvernante. Une anecdote rapportée par Monsieur Ferrand, prouve la bonté de son âme et comme elle savait aimer !

Mademoiselle de Causan était chanoinesse de Metz ; en cette qualité, elle devait passer huit mois de l'année à son chapitre. Le terme de son départ approchait : Madame Elisabeth voyait arriver ce moment avec une véritable peine, et s'était secrètement occupée de fixer auprès d'elle sa jeune amie. Un jour, celle-ci reçut une lettre, et vit avec surprise que sur l'adresse elle était qualifiée de *dame* de Madame Elisabeth ; elle ôte l'enveloppe, et trouve un billet aimable de la princesse, qui se félicitait de la garder, et lui mandait de venir le lendemain pour savoir l'explication de cette énigme.

Madame Elisabeth ne pouvait témoigner d'une manière plus ingénieuse et plus sensible, combien elle attachait de prix à ne pas se séparer de Mademoiselle de Causan. Mais elle craignait l'opposition de Madame

Elisabeth.

B

de Causan la mère, femme d'un mérite rare, d'une grande sévérité de principes, et qui avait pour maxime, qu'aucune de ses filles n'aurait de place à la cour sans être mariée. Madame de Causan avait plusieurs enfans et peu de fortune. Le lendemain, elle vint avec sa fille chez Madame Elisabeth. La Princesse courut au devant d'elle avec empressement, et se jeta à son cou en lui répétant plusieurs fois : *ne me refuse pas.* Madame de Causan était pénétrée de tant de bontés, mais tenait toujours à sa maxime. Madame Elisabeth ne la combattait pas, mais lui disait : « Je sais ta façon de penser; sois tranquille, je pourvoirai à tout; je la marierai. » En effet plusieurs partis se présentèrent, celui de M. de Raigecour parut convenir. Madame Elisabeth entrant un matin chez la Reine, lui dit, avec une gaieté aimable et tendre : *promettez-moi de m'accorder ce que je vais vous demander.* La Reine, avant de promettre, veut connaître la demande. Il s'engage entre elles deux un combat de plaisanteries. Enfin, Madame Elisabeth s'explique et ajoute : « Je veux donner à Causan »

»-quante mille écus pour sa dot ; obtenez du
 « Roi qu'il m'avance , pour cinq ans , les
 « trente mille francs d'étrennes qu'il me
 « donne annuellement. » Sans doute qu'elle
 eût été aussi sûre d'obtenir ce qu'elle desirait
 si elle se fût adressée directement au Roi ,
 mais il y avait une délicatesse infinie à vou-
 loir que cette grace fût due en partie à
 la Reine , et cette circonstance prouve
 avec quelle exacte attention , Madame
 Elisabeth observait jusqu'aux moindres
 nuances , jusqu'aux plus petits ménage-
 mens :

La Reine se chargea volontiers d'une
 demande dont le succès était infaillible.
 Le Roi saisit cette occasion de donner à
 sa sœur une nouvelle marque d'attache-
 ment , et Madame Elisabeth eut le plaisir
 d'annoncer à Mademoiselle de Causan
 qu'elle ne la quitterait plus. Tout cela
 était dit , écrit , répété par elle avec un
 abandon , une sensibilité , un charme ir-
 résistible. Pendant les cinq années qu'elle
 ne reçut rien au jour de l'an , lorsqu'on
 parlait des étrennes , elle disait : *moi je n'en
 ai pas encore , mais j'ai ma Raigecour.*

Il est à remarquer que la dernière de ces cinq années était 1789, et que les circonstances ne permirent plus au Roi de reprendre l'ancien usage.

Nous avons dit que Mademoiselle de Causan et la fille aînée de Madame de Mackau, devenue Madame de Bombelles, formaient la société intime de Madame Elisabeth, qui les traitait plutôt en sœurs qu'en amies. Le récit qui va suivre, à été adressé par Madame de Bombelles elle-même à Monsieur Ferrand, en 1795.

« Madame Elisabeth avait sept ans lorsque ma mère arriva de Strasbourg pour remplir les fonctions de sous-gouvernante. Madame de Marsan, prévenue en sa faveur, la reçut comme si elle eût dû la remercier d'avoir accepté le pénible emploi qu'elle lui avait confié ; elle voulut voir ma sœur et moi, et nous présenta à Mesdames. Madame Elisabeth me considéra avec l'intérêt qu'inspire à un enfant la vue d'un autre enfant de son âge. Je n'avais que deux ans de plus qu'elle, j'étais aussi portée qu'elle à m'amuser : les jeux furent bientôt établis entre nous,

la connaissance bientôt faite. Ma mère, n'ayant point de fortune, pria Madame de Marsan de solliciter pour moi une place à Saint-Cyr ; elle l'obtint, et je m'attendais à être incessamment conduite dans une maison pour laquelle j'avais déjà un véritable attachement. Cependant Madame Elisabeth demandait sans cesse à me voir ; j'étais la récompense ou de son application ou de sa docilité ; et Madame de Marsan, s'apercevant que ce nouveau moyen avait un grand succès, proposa au Roi que je devinsse la compagne de Madame Elisabeth avec l'assurance que lorsqu'il en serait tems, il voudrait bien me marier. Sa majesté y consentit.

« Dès ce moment je partageai tous les soins qu'on prenait pour l'éducation et l'instruction de Madame Elisabeth. Cette infortunée et adorable Princesse pouvant s'entretenir avec moi des sentimens qui remplissaient son cœur, trouvait dans le mien une reconnaissance, un attachement qui, à ses yeux, me tinrent lieu des qualités de l'esprit et de l'amabilité ; elle me conserva, sans aucune altération des

bontés et une tendresse qui m'ont vu
 autant de bonheur que j'éprouve aujour-
 d'hui de douleur et d'amertume. Je
 mariée par elle à M. de Bombelles. Le
 voulut bien, sur la demande de sa sœur
 me donner une dot de cent mille francs
 une pension de mille écus, et une place
 dame pour accompagner Madame Elisabeth

« Cet évènement lui causa le plus
 sible plaisir. Jamais je n'oublierai la
 chante simplicité avec laquelle elle me dit
enfin voici donc mes vœux remplis !
es à moi. Qu'il m'est doux de penser
que c'est un lien de plus entre nous,
d'espérer que rien ne pourra le rompre

Hélas ! ils furent rompus ces liens
 més entre deux belles âmes ! et rompus
 par une fatalité qui n'eût point d'exemple
 Aussi Madame de Bombelles, à la
 velle de la mort horrible de sa vertueuse
 bienfaitrice, pensa mourir de douleur
 et ne fit plus que traîner une vie langui-
 sante jusqu'en 1800, qu'elle mourut
 Braunn en Moravie. Tandis que la France
 était agitée par des intrigues de cette
 espèce, Madame Elisabeth, étrangère

intrigues, vivait dans la société intime qu'elle s'était formée; paraissait-elle à la cour, dans les cercles, sa présence imposait silence à ces conteurs d'aventures scandaleuses, et l'on respectait les oreilles chastes de l'innocence.

Depuis huit ans que Louis XVI était marié, on commençait à perdre l'espérance d'avoir un héritier de ses vertus, lorsqu'on apprit que la Reine était enceinte. Cette nouvelle combla de joie le peuple en général, et Madame Elisabeth en particulier. A la naissance de Madame Royale, Madame Elisabeth redoubla de soins et d'égards pour la Reine, elle adopta en quelque sorte la Princesse qui venait de naître, et soit pressentiment, soit mouvement naturel, elle s'attacha à cet enfant qui devait un jour recevoir d'elle des leçons de vertu, capables de lui faire supporter les plus grands malheurs qu'un être humain puisse éprouver.

Aussitôt que la jeune Princesse fut en état de voir et de connaître sa tante, son amitié pour elle commença; il lui était doux de confondre en son cœur sa mère et sa

tante. Marie-Antoinette donna le jour à un Prince, et ce nouveau gage d'une union auguste ne fit que redoubler l'amour d'Elisabeth pour les enfans de son frère. Il semblerait qu'elle était parvenue au comble du bonheur, et que rien sur la terre ne devait le troubler. Il fallait des évènements aussi extraordinaires que ceux dont nous avons été les témoins, pour détruire cette félicité.

Lorsque la Reine fut rétablie, la ville de Paris voulut donner au Roi une fête, en réjouissance de ce grand événement; toute la cour y parut, et Madame Elisabeth accompagnait la Reine. On avait dressé sur la place de l'hôtel de ville une salle d'une décoration élégante et qui donnait en face d'où le feu d'artifice était placé. Une remarque importante faite par Madame Guénard, dont nous empruntons le récit, fut que ce jour de joie et d'allégresse, où le Roi reçut des Parisiens les expressions non équivoques de leur amour, était le 21 janvier 1781. Qui aurait dit, ajoute un historien, que dix ans après, le même jour, à la même heure, ces mêmes Parisiens, ces mêmes Français, verraient avec

douleur, il est vrai, mais sans avoir l'énergie de s'y opposer, ce même Roi traîné à l'échafaud!!! O qui pourrait penser que c'était le même peuple! à quelles profondes et douloureuses réflexions un changement si subit ne doit-il pas nous livrer!

Sans doute cette opposition de caractère, cette barbarie exercée par un peuple, jadis si dévoué à ses souverains, seraient une tache ineffaçable, si ce peuple tout entier eût été d'une opinion unanime; mais l'immense majorité voyait avec effroi ces crimes abominables se commettre sous son nom!... Cette majorité n'eut pas l'énergie de s'y opposer... Ignore-t-on l'audace des brigands? ne lirent-ils pas eux-mêmes dans tous les yeux, le jour de la fatale exécution, l'effroi, la terreur qu'ils inspiraient, par les regards baissés et les signes les plus évidens de la douleur des vrais Français? Un fait que je peux citer, parce qu'il m'est personnel, prouvera les moyens qu'on avait employés, pour arrêter toute plainte, toute résistance: on sait que, dans chaque section, les cannibales remarquaient ceux qui ne faisaient point entendre comme eux des

cris de mort. Ils cherchaient à lire dans la pensée, pour surprendre votre secret et vous mettre au nombre de leurs victimes. Lorsque le jour fatal fut arrivé, ils ne perdirent pas de vue ceux qu'ils soupçonnaient ne pas partager leur opinion. Comme tout le monde fut forcé d'être sous les armes, je me vis entouré de deux brigands bien connus de ma section. Au signal convenu pour annoncer que le sacrifice était consommé, mes genoux faiblirent, mon visage pâlit, et je me retirai des rangs avec peine. Les deux révolutionnaires qui s'aperçurent de mon trouble, me traitèrent de royaliste, m'accablèrent d'injures, et j'eus beaucoup de peine à m'éloigner d'eux.

C'est avec une sorte de satisfaction que j'entreprends ici la défense de mes concitoyens dans cette journée funeste. En supposant même que bravant tout danger, on eût voulu agir en faveur du Roi, il n'était pas sauvé : personne n'ignore l'ordre donné par la commune régicide, de poignarder le Roi au moindre mouvement populaire. On lui avait donné pour

escorte ce Santerre , dont la postérité ne prononcera le nom qu'en frémissant ; ce Santerre qui imposa silence à son Roi jusque sur l'échafaud , en lui disant : *« Je ne vous ai pas amené ici pour haranguer , mais pour mourir. »*

Si je me suis écarté un peu de mon sujet , c'est pour répondre au reproche fait à mes concitoyens , d'avoir manqué d'énergie dans cette affreuse journée , et pour prouver que tous les crimes dont Paris fut le théâtre , ne sont dus qu'à une foule de scélérats , venus de toutes les parties de la France pour déshonorer le nom français , s'il n'était porté que par cette multitude de brigands.

Après les démonstrations de joie du peuple français au 21 janvier 1782 , la famille royale se crut autorisée à croire à des jours longs et heureux ; l'on sait les immenses largesses que le Roi et la Reine firent au peuple en cette occasion. Madame Élisabeth de son côté , et dans le silence de la retraite , continuait ses bonnes œuvres : la somme que le Roi avait consacrée à sa cassette était chaque année ab-

sorbée par ses fréquens bienfaits ; lui indiquer du bien à faire, était flatter les vœux de son cœur. Plusieurs de ces beaux traits ont été rendus publics malgré tout le soin qu'elle mettait à les cacher ; mais une foule d'autres sont restés ensevelis dans le silence de la conscience de ceux qui en furent l'objet. Le Roi, connaissant le goût de Madame Elisabeth pour la retraite, voulut la surprendre agréablement. Il acheta en secret de Madame de Guémenée une fort jolie maison située à Montreuil. Il conduisit un jour la Reine et Madame Elisabeth, et dit à sa sœur : *Elisabeth, venez étes chez vous.* Cette attention de la part du Roi flatta infiniment sa sœur.

Madame Elisabeth, quoique charmée de ce présent, ne put sans gémir penser que cette maison avait appartenu à l'une de ses gouvernantes, ruinée par l'imprudence de sa famille dans la trop célèbre affaire du duc de Guise. Son premier soin, en habitant sa nouvelle demeure, fut d'y réunir des personnes chères à son cœur. Elle fit disposer une petite maison dépendante de la principale, et dont le jardin communiquait à

de Madame Elisabeth. Elle fit hommage de cette habitation à Mesdames de Mackau, qui vint s'y établir avec Madame de Bombelles et de Souci, ses deux filles.

Madame Elisabeth, heureuse dans son petit hermitage, au sein d'une société choisie, espérait jouir long-tems de ce bonheur. Hélas ! ce n'était qu'un rêve dont le réveil fut affreux ! La sœur de Louis XVI ne fut pas plutôt établie à Montreuil, qu'elle se livra à ses actes de bienfaisance. Elle s'informa du curé, de l'état de ses paroissiens, lui demanda la liste des plus nécessiteux, et son active charité s'empressa d'essuyer bien des larmes. Elle eut un soin tout particulier des enfans orphelins, et ceux qui avaient eu le malheur de perdre leur mère furent nourris par elle; le lait de sa basse-cour leur était entièrement consacré : pour augmenter encore la qualité de cet aliment si précieux pour l'usage qu'elle en voulait faire, elle forma le projet de faire venir des vaches suisses. Elle chargea l'un de ses tendans de faire cette acquisition, et d'emmener avec lui une femme pour soigner à Elisabeth.

gner ce troupeau. Le choix tomba sur une jeune paysanne du Valais, nommée Marie, et dont le père avait servi sous Louis XV. Marie, s'acquitta très-bien de l'emploi qui lui fut donné, mais sa tristesse fut connue par Madame de Bombelles qui lui en demanda la cause. Cette simple et naïve paysanne lui avoua qu'elle était aimée par Jacques, et que son absence les rendait malheureux tous deux. Madame de Bombelles promit de s'intéresser à son sort. Elle fit part de cette découverte à Madame de Travanet, qui composa à cette occasion les paroles et la musique de la jolie romance si connue :

Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi,
Je ne sentais pas ma misère.

Mais, à présent, que tu vis loin de moi,
Je manque de tout sur la terre. (*bis*)

Quand tu venais partager mes travaux,
Je trouvais ma tâche légère ;

T'en souviens-tu, tous les jours étaient beaux,
Qui nous rendra ce temps prospère ?

Pauvre Jacques etc.

Quand le soleil brille sur nos guérets,
Je ne puis souffrir sa lumière.

Et quand je suis à l'ombre des forêts,
J'accuse la nature entière.

Pauvre Jacques , etc.

On fit apprendre cette romance à Marie, qui la chanta un jour que la Princesse se promenait dans les jardins. Madame Elisabeth s'arrêta, et demanda à Marie qui lui avait appris cette chanson. Madame de Bombelles, qui accompagnait Madame Elisabeth, se hâta de répondre pour Marie et dit: C'est l'amour. Alors elle instruisit la Princesse du chagrin de Marie, d'être séparée de son bon Jacques. Madame Elisabeth qui ne manquait jamais l'occasion de faire du bien, promit de penser à cela. Elle chargea Madame de Bombelles d'écrire au père de Marie, de prendre des renseignemens sur Jacques, et d'après les informations avantageuses sur son compte, elle le fit venir à Montreuil, où il fut uni à sa bonne Marie. La Princesse fit bâtir à ce couple heureux une maisonnette, lui donna un terrain pour le

cultiver, et eut la douce satisfaction de voir une famille de plus la bénir. Jacques et sa femme conservèrent à Madame Elisabeth, jusqu'à ses derniers momens, l'attachement le plus sincère; la femme fut pour ce seul fait, mise en prison par les révolutionnaires; Jacques trouva le moyen de fuir et de retourner à Fribourg, mais il rentra en France pour tâcher d'arracher sa femme à la mort. Son courage fut couronné du succès; il obtint la liberté de sa bonne Marie, et la ramena avec lui à Fribourg, où l'un et l'autre pleurent journellement leur protectrice.

Cette anecdote a été communiquée en 1795 à M. Ferrand, par Madame de Bonnelles elle-même. Jusqu'à ce moment Madame Elisabeth, tranquille et heureuse, jouissait du prix réservé aux bonnes actions. Il va être troublé ce bonheur, et troublé d'une manière à faire prévoir de grands désastres. La cour, entraînée à de fausses mesures, par les conseils de l'intrigue, aperçut que le déficit dans les finances, qui datait du règne de Louis XIV, s'était accru avec une effrayante progres-

sion. Louis XVI, pour remédier à ce mal se décida à appeler les notables du royaume, qui, loin de l'aider dans son projet, ne firent qu'augmenter ses craintes. Louis XVI, quoique plein de raison, avec un jugement sain, crut avoir oublié que la noblesse est le soutien d'une monarchie, et son goût particulier le faisait pencher vers le tiers-état. Les nobles ne s'aperçurent que trop de cette préférence, et agissant contre leurs véritables intérêts, se laissèrent entraîner par une faction qui sacrifia la royauté et les nobles eux-mêmes. Madame Elisabeth ne partageant point l'erreur de son frère, pensait au contraire que la noblesse dont ses ayeux avaient reçu tant de preuves de dévouement, pouvait seule soutenir le trône. Et cependant, on ne peut accuser Madame Elisabeth d'orgueil; elle avait donné tant de preuves de bonté et d'intérêt pour le peuple, qu'elle est à l'abri de ce reproche. C'était donc par conviction qu'elle tenait à cette opinion. Elle avait alors vingt-trois ans, sa raison était murie par la lecture de l'histoire, le grand livre des Souverains.

Pour prouver l'inquiétude de Madame Elisabeth dès cette première époque de troubles, nous allons rapporter les traits d'une lettre adressée à une dame de ses amies et que nous empruntons à l'ouvrage estimable de Madame Guénard, qui eut le bonheur de voir de près cette vertueuse Princesse.

A Montreuil, le 15 mars 1787.

« Vous me demandez, mon amie, comment je passe mon tems : je vous répondrai, assez tristement, parceque je vois bien des choses qui m'affligent. Cette fameuse assemblée des notables est réunie... quifera-t-elle ? rien, que faire connaître au peuple la situation critique où nous sommes. Le Roi est de bonne foi dans les conseils qu'il leur demande, le seront-ils autant dans ceux qu'ils lui donneront ? je ne le crois pas.

« J'ai peu d'expérience, et le tendre intérêt que je prends à mon frère, me force seul à m'occuper de ces objets, beaucoup trop sérieux pour mon caractère : mais je ne sais, il me semble qu'on prendra une

marche entièrement opposée à celle qu'on devrait tenir.

« D'ailleurs on nous voit de trop près ; cela a plus d'inconvénient pour les hommes qui vivent dans les provinces éloignées, que pour Paris où les scènes varient à chaque instant, laissent peu d'impression ; mais quand les députés retourneront chez eux, que diront-ils de nous ? Ah ! s'ils rendaient au moins justice au cœur du Roi, s'ils appréciaient son amour pour le peuple ; mais le mal frappe beaucoup plus que le bien.

« La Reine est très-pensive, quelquefois nous sommes des heures entières seules, sans qu'elle profère un mot. Elle semble me craindre. Eh ! qui peut cependant prendre un intérêt plus vif que moi au bonheur de mon frère ?

« Le Comte d'Artois est tout étonné de ce qu'il entend dire, il ne comprend rien à la nécessité de ces grandes réformes ; et il croit, et je serais assez de son avis, qu'on augmente le déficit pour avoir droit de demander les états-généraux : dans la

situation des choses , ce serait bien mal allé
 mais si l'on disait au Roi que c'est par
 le bonheur du peuple , il fera tout ce qu'on
 l'on voudra. Monsieur s'occupe beaucoup
 de son bureau.

« J'ai un pressentiment que cela tournera mal : pour moi , si ce n'était par un attachement pour le Roi , je me retirerais à St.-Cyr : les intrigues me fatiguent et elles ne s'accordent point avec mon caractère. J'aime la paix et le repos ; mais ce n'est point dans l'instant où mon frère est malheureux , que je me séparerai de lui.

« Je viens ici le plus souvent qu'il m'est possible , revenez -y le plutôt que vous pourrez : j'aurai du plaisir à vous y revoir. Adieu , Madame ; comptez sur ma sincère affection. »

ELISABETH

La prédiction de Madame Elisabeth fut trouvée confirmée ; les notables ne firent rien , ou plutôt ils firent beaucoup , mais ils répandirent dans les provinces l'agitation , le mécontentement , et acc

litèrent cette idée mise en avant , qu'il allait assembler les Etats-généraux. Ce fut la pomme de discorde jetée entre la Cour et le peuple. Louis XVI qui , comme nous l'avons déjà fait remarquer , avait une grande confiance dans le tiers-état , ne s'éloignait pas de cette idée , espérant trouver dans une assemblée des représentans du peuple , cet antique amour pour son Roi et des conseils salutaires : mais , hélas ! que cette erreur lui coûta de larmes !

Avant d'en venir à cette extrémité , on chercha cependant un moyen qui devait sauver l'état , s'il eût été adopté , et si une facilité criminelle conduite par un proche parent du Roi , ne s'y fût opposée. Je veux parler des édits du timbre et de l'impôt territorial. Ce dernier surtout était d'une justice si rigoureuse , qu'il n'y avait que la mauvaise foi et l'égoïsme le plus coupable qui pouvaient le faire rejeter. Les frères du Roi furent chargés de porter au parlement ces édits à l'enregistrement. Ce fut la première époque où l'on fit prendre au peuple une part active dans les affaires de l'état.

Les frères de Louis XVI furent insultés par une multitude apostée et encouragée à la révolte, par celui dont l'intérêt se confondait avec celui de la cour.

Le parlement que Louis XVI avait eu la faiblesse de rappeler de son exil au commencement de son règne, le parlement dis-je, appuya les murmures du peuple par son refus d'adhésion à ces édits salu-
 taires. Nous avons déjà eu occasion, dans un autre ouvrage, de faire remarquer que le parlement, sous Louis XIV et sous Louis XV, avait tenté les mêmes moyens et que la fermeté seule de ces deux souverains éteignit l'incendie dont la France était menacée; mais il n'en était pas de même sous Louis XVI; sa fermeté ne l'aurait point sauvé. Sous Louis XIV et sous Louis XV, l'ambition du parlement, restant toujours à restreindre l'autorité royale, était le seul mobile qui le faisait agir sous Louis XVI; cette ambition était encore excitée par les intrigues d'une faction qui préparait un mouvement général. La plus grande faute que la bonté de Louis XVI lui fit commettre est de n'avoir eu

coupé les racines de cette faction dont l'évidence lui avait été démontrée, et s'il n'avait plus eu que l'obstination du parlement à craindre, un coup d'éclat en aurait fait justice. De même que son ayeul, il prit ce parti, mais il négligea d'en assurer le succès par un coup plus important, celui de punir le chef de cette faction qui conspirait contre le trône même. Le parlement fut exilé à Troyes. Cette mesure ne donna que plus de force aux agitateurs, et c'est bien ce que pensait Madame Elisabeth elle-même à cette époque. Elle s'en expliqua franchement par la lettre suivante, adressée toujours à son amie Madame D***.

Montreuil, le 6 Juin 1788.

« Je suis ici depuis hier soir. Je viens y respirer, et tâcher d'y oublier un instant tous les sujets d'inquiétudes qui naissent à chaque pas. Le parlement, comme vous le savez, a refusé d'enregistrer l'édit du timbre et celui de l'impôt territorial. Il ne peut cependant pas dire que cet impôt foulerait le pauvre. Il faut qu'il ait quelques motifs secrets. Le Roi qui les devine, a sévi contre

eux , et n'a fait en cela que ce qu'ont
 ses prédécesseurs. Mais ce qui est
 quand on a su inspirer un respect p
 fond , devient dangereux dans une sit
 tion différente.

« Les parlemens se disent la cham
 des pairs : ce nom en impose , et les id
 tifie en quelque sorte avec la haute
 blesse : en les exilant , c'est donc affai
 ce rempart si important contre l'esprit
 faction qui ne veut pas de grands. Il au
 bien fallu trouver un autre moyen de
 forcer à l'obéissance sans les persécut
 La partie saine de ce corps aurait pu
 ramenée ; mais il y a parmi eux trois
 quatre mauvaises têtes qui ont tout gâ
 Paris tient à son parlement , et Paris est
 près de nous , qu'on est forcé en quelc
 sorte de consulter son opinion. La Re
 feint de ne pas le croire. Cependant
 n'ose plus aller à Paris aussi souvent qu'
 trefois ; on ne l'y accueille plus comm
 y a quelques années. J'y ai été dern
 rement avec elle. J'ai entendu des me
 mures. On l'accuse de tout ce qui se fapa
 le mal est qu'elle donne des conseils apo

logues à son caractère (*), que le Roi les suit, mais que sa bonté l'empêche d'y mettre la tenue qui serait nécessaire.

« Il me semble qu'il en est du gouvernement comme de l'éducation ; il ne faut dire , *je le veux* , que lorsqu'on est sûr d'avoir raison : mais lorsqu'on l'a dit , on ne doit jamais se relâcher de ce que l'on a prescrit. Je crois bien que ma belle-sœur se conduirait ainsi. Mais elle ne connaît pas encore l'âme de mon frère , qui craint toujours de se tromper , et qui , le premier mouvement passé , n'est plus tourmenté que par la crainte d'avoir fait une injustice. Vous verrez que le parlement sera rappelé avant six mois , et avec lui Necker et les Etats-Généraux ; c'est un mal que nous n'éviterons pas , et j'aurais voulu qu'ils eussent été convoqués il y a un an , nous en serions quittes. Au lieu de cela on dispute , on s'agrit : ce que le Roi fera par clémence , on dira que c'est par peur , car on ne lui ren-

(*) La Reine voyait juste , et Madame Elisabeth par la suite en eut la triste certitude. Il faut se rapporter au tems où cette lettre a été écrite.

Elisabeth.

D

dra pas la justice qu'il mérite. Pour
 qui lis dans son cœur, je sais bien que
 ses pensées sont pour le bonheur du peuple.
 Mais il le ferait plus sûrement en s'iso-
 moins de sa noblesse : on lui conseille
 contraire, dieu veuille qu'il ne s'en rep-
 jamais. Je n'ose lui parler à cœur ouvert
 sur mille choses que je vois et dont il
 doute pas, parceque son âme est si
 que l'intrigue y est étrangère. Ah ! qu-
 puis-je m'y soustraire et vivre suivant
 goût !

« Mes tantes sont plus heureuses que
 elles vivent éloignées de la cour et
 mêlent de rien, excepté Madame Adéla-
 qui donne au Roi quelques conseils
 écoute et ne suit pas toujours : mais
 voir mon frère entouré de pièges, et
 pas chercher à le garantir ? mon cœur
 plein de ses peines, que je ne puis vous
 ler d'autres choses. Si vous étiez ici,
 semble que vous m'aideriez à éclairer
 conduite de certaines gens qui se cachent
 de moi. Vous deviez être de retour il
 un mois : qui vous retient donc ? vous
 m'avez jamais été si nécessaire. Nous

nechons sur un sable mouvant. Tout change
d'un moment à l'autre ; mais mon amitié
pour vous , Madame , ne changera pas. »

ELISABETH.

Cette précieuse lettre est aujourd'hui de
la plus grande importance , et tous ceux qui
veulent avoir des renseignemens positifs
sur la marche des événemens de ce tems ,
ne peuvent mieux faire que de la méditer.
Nous avons beaucoup d'obligations à la
femme estimable qui nous a conservé ces
littres authentiques et non suspects de par-
tialité , dans son excellent ouvrage sur Ma-
dame Elisabeth.

Dans cette lettre , le caractère de bonté
et d'incertitude du Roi y est bien tracé.
Mais une chose importante qui s'y trouve ,
et qui répond victorieusement aux re-
proches d'émigration faits à la noblesse , est
l'assurance donnée par Madame Elisabeth ,
que le Roi son frère , trompé par ses senti-
mens généreux pour le peuple , s'isola en
quelque sorte de ceux qui furent en tout
tems l'appui du trône. Les nobles , le cœur
ulcéré de cette indifférence , persécutés par

le peuple qui les injuriait , poursuivis par leurs propres vassaux qui mettaient eux mêmes le feu à leurs châteaux , prirent parti de fuir une patrie qui ne leur offrait aucune garantie pour leur sûreté personnelle. On voudrait de nos jours renouveler ces reproches , mais par qui ces reproches sont-ils faits ? par des hommes, les constants ennemis de ceux qu'ils voudraient persécuter encore , par des hommes qui ne pourront sauver leur nom d'un éternel opprobre ! vous qui voudriez encore rallumer les torches de la guerre civile , répondez : qu'avez-vous fait de ceux qui ont la faiblesse de croire à vos promesses ? ceux qui ont fait les sacrifices sans nom exigés d'eux ? un échafaud a été leur récompense , et il n'y a que le regret de n'avoir pu davantage multiplier vos victimes , puisse vous porter à persécuter ceux qui ont eu le bonheur d'échapper à vos poignards.

C'est un grand malheur , sans doute , que l'émigration n'ait pas été plus considérable ; nous aurions aujourd'hui moins de pertes à regretter , et la vertueuse Elizabeth que nous pleurons encore serait parmi nous !

Malgré tous les outrages faits à la famille royale par le peuple , en insultant les frères de son Souverain , nous allons voir cette famille s'en venger en répandant ses bienfaits sur ce peuple devenu malheureux par les rigueurs de l'hiver de 1788 , rigueurs dont il y eut peu d'exemples. La famille entière se signala , et en particulier Madamé Elisabeth : ayant épuisé les fonds de sa cassette , elle engagea ses bijoux pour donner du pain à ceux qui , plus tard , devaient lui ôter la vie. La bienfaisance est une vertu héréditaire dans la famille des Bourbons , et malgré toutes les calomnies répandues sur elle , le souvenir de sa conduite toute paternelle est encore présent à la mémoire des véritables Français.

Ce n'était point assez que cette famille infortunée eût la douleur de voir ses propres sujets en opposition avec elle ; d'autres charitables vinrent encore se joindre à ceux-ci. La Reine avait eu deux fils : l'aîné qui portait le titre de Dauphin , annonçait dès son jeune âge une maturité de raison peu commune ; aussi était-il l'objet constant de l'affection de tous ses parens , et de Madame

Elisabeth en particulier. Cet enfant, qui touchait à sa neuvième année était depuis long-tems languissant. Sa maladie devint plus sérieuse; bientôt il n'y eut plus d'espérance. Ce fut dans ce tems que les Etats-Généraux s'assemblèrent. Toutes les craintes de Madame Elisabeth prirent plus de consistance; on peut s'en convaincre par ce fragment de lettre :

Versailles, le 29 mai 1789.

« Tout va plus mal que jamais, le Roi se paraît satisfait de la tournure que prennent les choses : peu de Souverains le seraient à sa place. Mais il a sur tout cela une manière de voir qui est trop heureuse pour lui. Les événemens ayant aussi mal tourné, serait dangereux de reculer au point où nous en sommes : du moins n'est-ce pas l'instant

« J'avais le pressentiment la dernière fois que je vous vis avant votre départ que nous serions séparées par une longue absence. Je ne vous engage pas à revenir vous trouveriez peut-être les routes teintes de sang. Pour moi, j'ai juré de ne jamais

abandonner mon frère , et je tiendrai mon serment

« On assure que tout se calmera et que peu à peu on reprendra ce que l'on a perdu ; cela serait possible avec le caractère du Français. Mais le peuple n'est pas abandonné à lui-même ; et qui sait jusqu'où les meneurs le conduiront !

« Je ne me disimule point que la monarchie ne pourrait reprendre son éclat que par un coup de vigueur ; mon frère ne le fera pas , et sûrement je ne me permettrai pas de le lui conseiller. Adieu mon amie , pensez à moi , plaignez-moi , et comptez sur mon affection. »

ELISABETH.

« *P. S.* Monsieur le Dauphin est plus mal que jamais la Reine est inconsolable , et je pourrai difficilement adoucir un chagrin dont je suis aussi vivement affectée qu'elle. »

L'événement que Madame Elisabeth pressentait arriva : Monsieur le Dauphin mourut dans les bras de sa mère cinq jours après que cette lettre fut écrite. Le Roi , vivement touché de la mort de son fils , s'eu-

ferma dans son cabinet pour se livrer toute-
 entier à sa douleur, et ordonna qu'on mot
 le troublât point dans sa retraite. Mais
 comme il était bien convenu qu'il fallait pe
 sécuter cette famille malheureuse, on écri
 fit un jeu d'insulter à sa douleur : une dépo
 putation du tiers se présenta pour parloas
 au Roi. Sur le refus qu'on lui fit de l'introd
 duire en ce moment, elle insista. On crut d
 devoir prévenir Louis XVI de cette tenacité
 Avez-vous, dit-il instruit le président d'air
 motif de mon ordre ? Sur la réponse affiper
 mative, il s'écria douloureusement : *Il n'y a*
donc point de pères dans cette chambre d'oe
du tiers ? et il fit entrer la députation. suiv

On voit dans cette résistance barbare au cou
 ordres du Roi, le desir de porter à son cœur con
 les coups les plus sensibles : mais nos philo
 losophes, qui s'étaient mis au-dessus de leur
 sentimens de la nature, les traitaient de jour
 pusillanimité et de préjugés. qui

La mort du Dauphin fut comme le signal sein
 des malheurs qui accablèrent la France. Au L
 quatorze juillet de la même année, le peuple der
 ne gardant plus aucunes mesures, et trop qui
 fidèle à la voix de ses agitateurs, s'empar neu

de la Bastille et commit des cruautés dont
 notre nation depuis long-tems n'avait don-
 né l'exemple. Alors tout fut perdu ; c'est ce
 que Madame Elisabeth pensait , lorsqu'elle
 écrivit à Madame de Bombelles à cette
 époque : « Les députés , victimes de leurs
 passions , de leur faiblesse ou de la séduc-
 tion , courent à leur ruine , à celle du trône
 et de tout le royaume. Si , dans ce moment ,
 le Roi n'a pas la sévérité nécessaire pour
 faire couper au moins trois têtes , tout est
 perdu. »

Ce conseil , qui paraît au premier coup
 d'œil inhumain , était le seul qu'il fallait
 suivre. Il aurait évité des flots de sang de
 couler. On avait toutes les preuves pour
 convaincre les coupables ; le Roi les connais-
 sait , et sa clémence étendit un voile sur
 leurs forfaits , au lieu de les mettre au grand
 jour , et d'accuser à la face de la nation ceux
 qui voulaient porter le poignard dans son
 sein.

L'assemblée constituante , loin de deman-
 der la punition des auteurs des massacres
 qui eurent lieu dans Paris , entourra d'hon-
 neurs les vainqueurs de la Bastille. Les cris

de liberté se firent entendre d'un bout de France à l'autre, et ces cris ressembloient à ceux de ces sauvages qui chantent en immolant leurs victimes.

Depuis cette époque, le Roi n'eut plus de pouvoir de faire le bien; enchaîné sur le trône, il n'était plus que l'ombre de ses cêtres, qui soutinrent leurs droits avec toute la gloire. La Reine frémissait d'un aveuglement qu'elle prévoyait; Madame Elisabeth priait pour son frère, pour la France entière. Une fois que le peuple est déchaîné, c'est un tigre furieux que la soif du sang tourmente et plus furieux encore lorsqu'on excite son instinct aux crimes. Loin de lui faire honneur du sang qu'il avait déjà versé, on lui reproche sa générosité, sa modération, même sa sensibilité. Celui qui a dit que la fièvre elle-même trouverait un panégyriste, si elle avait des places à donner, avait bien raison ! La populace eut ses flatteurs, parce qu'il était de l'intérêt de plusieurs de faire agir la populace.

Tout espoir de repos est banni pour les descendans d'Henri IV : chaque jour ajoute à des douleurs de nouvelles douleurs.

deurs. Pauvre Elisabeth ! adieu cette douce
 retraite de Montreuil , où tes vertus s'exer-
 çaient en silence , il te restera le souvenir de
 tes bienfaits : puisse l'ingratitude un jour
 n'en pas altérer le charme ! Une autre scène
 d'horreur se préparait : il ne s'agit plus ici ,
 de s'enlever un fort d'assaut , de verser le sang
 de quelques victimes ordinaires , il s'agit
 d'immoler la fille des Césars. Tout le monde
 connaît cette horrible journée du 6 octobre.
 Madame Elisabeth qui était encore à Mon-
 treuil à cette époque , apprend les dangers
 du Roi , elle vole à Versailles ; pour la
 première fois elle ose donner des conseils
 à son frère : « Fuyez , lui dit-elle , fuyez
 avec votre famille ; un peuple aveuglé ne
 connaît plus rien. Vous avez un ennemi
 qui a juré votre perte , vous le connaissez ,
 vous lui avez pardonné , et vous serez sa
 victime. »

La Roi ébranlé , hésite , réfléchit et dit :
 eh bien ! oui , partons. Des apprêts se font à
 la hâte , on croit enfin avoir vaincu des scrupules
 qui faisaient honneur à son cœur , mais
 qui mettaient sa vie en danger , lorsque tout
 à coup de nouvelles réflexions lui font

abandonner ce projet. « Je crois di qu
 qu'il y a plus de danger à fuir que de je
 meurer. » La Reine s'écria douloure sa
 ment à une de ses femmes : *Nous rest ce*
 Ce fut en cette occasion qu'elle fit le sacre
 de sa vie à son époux ; car à cette épo ve
 elle seule était menacée. Et ce trait su
 pour justifier Marie-Antoinette aux a
 de la postérité, des infames calomnies
 bitées contre elle. Madame Elisabetà
 couvrit aussi de gloire dans cette occagr
 Ne voulant pas quitter le Roi un seul
 tant, elle détourna même le fer de
 pique, qu'un des brigands dirigeait con
 lui. Lorsque le peuple, ou plutôt l'arm
 mas de bandits qui le représentait de
 cette affreuse journée, eut obtenu du en
 qu'il viendrait à Paris avec sa famille, j'é
 parut se calmer ; mais l'impression q de
 tel spectacle avait faite sur Madame Efer
 beth ne peut être plus énergiquemen livr
 tracée que par la lettre suivante. san

Paris, le 8 Octobre 1789 eu

« Ma date seule vous dit à quel d «
 nos infortunes sont parvenues. Nous aenf

di quitté le berceau de notre enfance ; que dis-
de je ! quitté ? on nous en a arrachés. Vous
re savez par les papiers publics les détails de
est cette affreuse nuit ; je n'ai ni la force , ni le
accourage de vous la décrire ; mais , ce que
vous ne savez pas , c'est que le Duc a été
t vu dans les groupes , que l'on est sûr qu'il
x a montré lui-même le chemin de l'apparte-
iement de la Reine , de ma belle-sœur. C'était
et là elle qu'on en voulait ; elle a déployé un
ca grand caractère.

« Si le Roi avait voulu quitter Versailles
de deux heures plutôt , nous n'eussions pas été
coamenés ici. Quelle route ! quelles affreuses
lâimages ! jamais , jamais elles ne s'effaceront
it de ma mémoire. Les monstres ! ils portèrent
du en triomphe devant la voiture du Roi , où
e , j'étais avec sa femme et ses enfans , les têtes
1 de ces malheureux Gardes-du-corps ! que
e feraient de plus les antropophages ? et ils se
en livraient à une joie barbare en suivant ces
sanglans étendards. Voilà ce que je ne puis
comprendre : voilà ce qui les dégrade à mes
178 yeux , au-dessous des animaux féroces.

« Quel spectacle pour la Reine et pour ses
15 enfans ! Charlotte détournait autant qu'elle
q *Elisabeth.*

E

le pouvait, les yeux pour ne pas les voir. Le Dauphin était tellement effrayé des larmes de ces cannibales, qu'il n'osait ni pleurer; à Sèvres, il a demandé à manger; il mourait de faim, personne de nous n'avait rien pris; la Reine l'a calmé le mieux qu'elle a pu. Tous ceux qui nous entouraient, si l'on en excepte les Gardes-corps, que l'on a contraints de nous servir sans armes, étaient ivres. Ils ne s'embarassaient guère si les enfans demandaient ou non à manger.

« Enfin, nous sommes arrivés à Paris après avoir passé trois heures à l'hôtel de ville, on nous ramena aux Tuileries, où nous n'était préparé pour nous recevoir; nous avons dormi de l'excès de fatigue. Il y a de certain, c'est que nous sommes prisonniers; mon frère ne le croit pas, mais le tems le lui apprendra. Adieu Montreuil je ne te reverrai plus! nos amis sont ici; ils pensent comme moi que nous sommes perdus.

« Il ne nous reste plus d'espérance que Dieu, qui n'abandonne point ceux qu'il choisit. Mon frère est pleinement résigné

son sort ; sa piété augmente avec ses malheurs. Adieu , mon amie , je ne suis pas encore remise de mon effroi : surtout ne cherchez point à revenir. Je n'ai de repos que pour ceux qui sont loin de cette fournaise.

« Soyez sûre , Madame , de toute mon affection. »

ELISABETH.

Un attentat aussi inoui méritait bien qu'on s'occupât de rechercher ceux qui l'avaient provoqué. La cour du Châtelet encore existante , commença une procédure , et l'on était parvenu à découvrir des faits importants. Mais comme plusieurs membres de l'assemblée constituante étaient compromis , leur inviolabilité arrêtait les poursuites. Il fallut s'adresser à l'assemblée pour obtenir le droit de les interroger. L'assemblée oubliant sa dignité , ce qu'elle devait à elle-même en cette occasion , ou plutôt dominée déjà par le parti des députés coupables , les soutint et arrêta le cours de justice. Les écrivains aux gages de ce parti , tournèrent en ridicule le courage du procureur du Roi , qui vint dénoncer à la face des coupables mêmes leur crime.

E 2

Il ne fut donc plus question de cette affaire, sinon pour la tourner en dérision et empêcher l'opinion publique de s'y arrêter. C'était le moment pour Louis XVI de montrer de la fermeté, et d'opposer son autorité à celle toujours croissante des factieux. Il était tems encore de suivre le conseil de Madame Elisabeth, qui, éloignée du foyer d'intrigue, jugeait avec un sang froid, et qui ne partageant pas la confiance aveugle qu'avait son frère pour des hommes qu'il croyait dévoués aux intérêts de la patrie, présageait tous les maux qui naîtraient de cette confiance. Nous avons vu dans sa lettre précédente qu'elle ne s'abusait point : « Nous sommes prisonniers, dit-elle, mon frère ne croit pas, mais le tems le lui apprendra. C'est cette cruelle persuasion où Louis XVI était, que le peuple aimait encore son roi qui l'a perdu. Cependant quelle épave venait-il d'en faire ? il est vrai que Louis XVI ne confondait pas le peuple français avec le ramas de furieux qui avait outragé l'humanité, et en cela il avait raison. Les leçons de l'histoire auraient dû le

prendre que ce sont les brigands de toutes les nations qui ont fait les révolutions ; l'honnête homme est malheureusement timide et craintif ; le crime seul a de l'énergie. C'est d'après cette expérience que nos meilleurs rois même ont toujours comprimé cette populace qui ne connaît pas de frein, et qui, toujours, est l'instrument dont se servent les ambitieux. Qu'on se représente Henri IV, qu'on ne peut point accuser de despotisme, à la place de Louis XVI en cette occasion. On aurait vu le bon Roi relever sa moustache et s'écrier ; *Ventre saint-gris*, qu'on me punisse ces coquins ! Il est vrai qu'Henri IV, entouré de sa noblesse, n'aurait point souffert qu'on eût porté atteinte aux lois du royaume, en accordant au tiers-état une représentation double aux états-généraux, ce qui lui donnait une majorité absolue : premier piège où l'on entraîna le Roi.

Louis XVI ne fit point la réflexion que le bas clergé, composé de roturiers, entrait de droit dans la classe du tiers, ce qui lui donnait majorité pour les votes. Louis XVI ne pouvait pas deviner que des nobles, tels que

Mirabeau , se ferait nommer par cette classe du tiers : tous ces moyens réunis rompaient l'équilibre et livraient la France à une désorganisation totale. Les nobles peu protégés , chaque jour insultés , leurs propriétés détruites sous leurs yeux , prirent le parti de passer sur des terres étrangères et laissèrent , par ce moyen , la France au pouvoir de ses plus cruels ennemis. C'est ainsi que nous vîmes le trône le plus ancien de l'Europe , attaqué de tous les côtés.

Que fit la cour pendant son séjour aux Tuileries ? de bonnes œuvres : le Roi , la Reine , Madame Elisabeth , visitaient les établissemens publics , répandaient des secours et des encouragemens à la classe laborieuse , qu'il ne faut point confondre avec cette multitude de gens désœuvrés , qui n'ayant rien à perdre profitent de tous les désordres. Les grands coupables , ceux qui vouloient perdre cette famille estimable , virent avec effroi la cour se populariser ; on redoubla d'invectives , on ne cessa de critiquer que les bienfaits de ces Princes n'étaient prodigués au peuple que dans l'intention de l'enchaîner , et qu'il fallait refuser des dons

empoisonnés. C'est ainsi qu'on calomniait les intentions les plus pures ; c'est avec de tels moyens , qu'on préparait , qu'on grossissait les orages qui devaient fondre sur cette famille en particulier, et sur la France en général. La popularité que la cour avait acquise s'évanouit, pour ne laisser de place qu'à la haine la plus barbare.

Depuis que la famille royale fut aux Tuileries , Madame Elisabeth ne la quitta plus ; elle partagea son sort , et vit avec une parfaite résignation les malheurs dont elle était menacée ; un seul instant de joie fut accordé à cette famille infortunée , mais , hélas , il fut bien court ! je veux parler de la fédération qui eut lieu au 14 juillet 1790. Chaque province avait fourni des députés pour cette fédération. Les intrigues n'avaient pu corrompre la France entière , et le choix des provinces tomba sur des hommes animés du meilleur esprit. Ce fut en vain qu'on chercha à les séduire , la faction qui tenait Paris dans les fers fut obligée de ralentir l'exécution de ses projets , et si Louis XVI eût profité de ce moment , s'il eût , par une déclaration énergique , fait connaître les humiliations qu'il éprouvait ,

et les crimes de ses persécuteurs; s'il eût attaqué et dévoilé les intrigues de celui qu'ils soudoyaient; s'il eût appelé la rigueur des lois sur cette tête coupable, et s'il se fût mis enfin sous la protection de ces braves députés, Louis XVI était sauvé et la France avec lui. Telle aurait été la conduite qu'auraient tenue la Reine et Madame Elisabeth, si elles eussent été à la place de Louis XVI. Mais ce Prince, qui avait horreur du sang, aima mieux sacrifier le sien, celui de toute sa famille, celui d'une partie de sa nation, que de faire monter sur l'échafaud quelques individus, qui ne l'échappèrent point, mais dont le supplice ne put réparer les désordres qu'ils avaient causés.

Le spectacle de cette fédération fut imposant par le nombre et la diversité de ces gardes nationaux appelés de toutes les parties de la France. Et lorsque le Roi fit le serment de soutenir une constitution qu'on ne connaissait point encore, la Reine prit le Dauphin dans ses bras, et cet enfant semblait, en agitant ses petites mains, se joindre au vœu de son père. Des cris répétés de *vive le Roi, vive la Reine*, prononcés

avec enthousiasme , et vraiment partant du cœur, furent les derniers qui vinrent frapper les oreilles de ces illustres et malheureux Princes.

A peine les députés furent-ils retournés dans leurs provinces , que la persécution , suspendue un instant , reprit avec plus de force. Il entra dans le plan des conjurés de détruire l'autel pour détruire plus sûrement le trône. De là toutes les plaisanteries des philosophes renouvelées. On ne s'en tint pas aux plaisanteries , on fit un crime aux amis de la religion d'en suivre les pratiques. On savait que Louis XVI avait des sentimens pieux , on tourmenta sa conscience. En vain , pour être plus libre de se recueillir , il voulut aller passer la semaine sainte à Saint-Cloud , on ne voulut point le lui permettre. Le peuple arrêta les voitures , et Louis et sa famille furent contraints de dévorer cet affront , et de rentrer aux Tuileries. C'est alors que le Roi fut convaincu qu'il était prisonnier , et sans espoir de rompre ses fers.

L'Assemblée qui aurait dû en cette occasion faire jouir le chef de l'état d'une liberté

qu'on ne pouvait lui ravir sans tyrannie, ne se mit nullement en peine de venger l'insulte faite au successeur de tant de Rois. Louis XVI, attaqué dans ses affections les plus chères, ne put se défendre d'en montrer de l'humeur. La Reine et Madame Elisabeth profitèrent de ce moment pour lui donner le seul conseil qui aurait pu le sauver ainsi que sa famille, s'il n'eût pas par la suite contrarié et fait des changemens au plan qui, d'abord, avait été tracé. D'après ce plan, le Roi devait partir avec Monsieur, Madame Elisabeth avec Madame, et la Reine avec ses enfans. Cette distribution était sage, et si le secret eût été bien gardé, nul doute que tout aurait réussi comme on l'espérait.

D'après le caractère bien connu de Louis XVI, on est autorisé à croire que véritablement il n'aurait pas quitté la France, mais au moins il aurait été en sûreté dans une ville frontière; et si le parti qui le poursuivait eût voulu agir là comme à Paris, le Roi aurait trouvé appui et protection chez ses voisins, mais il ne se serait servi de cette ressource qu'à la dernière extrémité. D'ail-

leurs, les émigrés se seraient hâtés de se réunir à lui, et auraient offert une force à opposer à celle des agitateurs, dont le vice aurait été découvert à nu par les entreprises qu'ils auraient voulu faire.

Cette conduite était la seule que pouvait tenir Louis XVI. Devait-il rester, lui, chef d'un état, prisonnier de ses propres sujets ? tout ce qu'on lui faisait faire n'était-il pas frappé de nullité, lorsque la force seule commandait ? Hélas ! plût à Dieu qu'il eût pu exécuter son projet ! . . . La conscience de certaines gens, aujourd'hui livrée aux remords serait plus tranquille ! mais par une fatalité qui s'attacha à la vie de ce Prince infortuné, il fut déçu de ses espérances, et, par une suite de cette bonté qui ne lui permettait pas de rien hasarder pour sa propre sûreté, il retomba captif entre les mains de ses bourreaux, qui promirent bien pour cette fois d'immoler leur victime.

A voir la joie féroce que montrèrent ces conspirateurs, lors de la nouvelle de l'arrestation du Roi, on pouvait deviner le sort qu'ils lui préparaient. Le malheureux qui, par zèle ou par corruption, avait rempli les

desirs de ces furieux , reçurent d'eux
 prix le plus éclatant de leur reconn
 sance : ils le promenèrent en triomph
 Paris , le firent assister à tous les spectac
 faisant annoncer sur l'affiche sa présent
 enfin , il fut appelé à être l'un des ju
 de Louis XVI , comme membre de
 Convention.

Louis XVI , prisonnier , retiré dans
 fond de son palais , ne recevait de com
 lations que de sa famille , de Madam
 Elisabeth surtout , qui voua son existen
 toute entière à un frère qui , dès ses pl
 jeunes ans , avait eu pour elle l'amitié
 plus vive. Nous avons dit que l'Assembl
 Constituante était elle-même opprimée p
 une faction qui s'empara des délibérations
 et qui lui fit faire tant de sottises. Fatigué
 à son tour de cette oppression , elle se hâ
 de terminer ses travaux , en achevant cel
 constitution commencée sous des auspices
 sinistres , et finie sous de plus sinistres en
 core. L'acceptation de ce code fut le pri
 de la liberté du Roi. Il ne fallait qu'un rayon
 d'espérance pour ramener la tranquillité au
 cœur de Louis XVI. Il crut , en acceptan

cette constitution , dont il connaissait les vices mieux que personne , éteindre toutes les haines , et il attendait du tems et de la raison les changemens utiles à la perfection de ce Code.

La Constitution fut proclamée , et le Roi eut la liberté enfin... de se promener dans Paris. A cette Assemblée Constituante qui avait sappé les fondemens du trône , succéda un Corps Législatif. Le calme ne dura pas long-tems ; on excitait toujours les inquiétudes parmi le peuple. On le régalaît tous les jours de quelque nouvelle calomnie contre la cour , principalement contre la Reine ; enfin le parti républicain , ou soi-disant tel , parvint à s'asseoir sur les bancs des Députés. La première de ses entreprises fut de forcer le Roi à déclarer la guerre à l'Empereur son beau-frère. Louis XVI sentit si bien le danger de cette mesure , qu'il dit hautement : *Ils l'ont voulu , Dieu veuille qu'ils n'aient pas à s'en repentir !* Voilà donc les fruits de cette liberté de Louis XVI ? il n'eut pas seulement la faculté de faire des observations.

Ce consentement de faire la guerre à
Elisabeth.

l'Empereur, arraché à Louis XVI, fut par Madame Elisabeth, qui lisait fort bien l'avenir, une nouvelle source d'inquietudes, elle ne pouvait pas oublier que deux frères s'étaient retirés de ce côté; attaquer leur protecteur, c'était les exposer à devenir errans, c'était animer encore la nation française contre eux, s'ils se mettaient avec ceux qu'on appelait alors ennemis. Les décider à rentrer en France était une chose à laquelle on ne pouvait pas s'attendre; ç'aurait été augmenter le nombre des victimes, que déjà l'œil tigre fixait. Ajoutez à tous ces maux le chagrin qu'éprouva Madame Elisabeth du départ de Mesdames de Bombelles et de Raigecour, deux amies de l'enfance, qu'elle aimait comme des sœurs, et vous aurez un tableau de la situation de cette Princesse infortunée. L'issue de cette guerre était un tourment pour elle : les Princes Français seraient-ils assez bien secondés pour venir arracher leur frère des mains de ses bourreaux ? l'étranger viendrait-il dicter des lois à la France ? La Reine pouvait l'espérer, mais Madame Elisabeth ne pouvait que

raindre. D'autres événemens vinrent interrompre ces méditations, et annoncer à Madame Elisabeth, que le repos a fui pour toujours, et qu'il ne reste à elle, ainsi qu'à sa malheureuse famille, que des jours empoisonnés par la douleur. Chaque heure, chaque minute va ajouter à cette douleur et le reste de la vie de cette illustre Princesse ne va plus être qu'une longue agonie.

Le Roi, toujours insulté, toujours calomnié, ne peut plus faire entendre sa voix pour repousser l'injure. L'orage grossit à chaque instant; toutes les villes du Royaume sont empoisonnées d'agens corrompus, soudoyés, pour faire circuler la calomnie. Les chefs de cette horde de scélérats connus sous la dénomination de jacobins, forment une autorité cent fois plus forte que les autorités avouées par la constitution. Les séances de leurs assemblées sont publiques; c'est là qu'on allait s'instruire dans le grand art du régicide; c'est là qu'on allait apprendre à blasphémer Dieu et à élever des temples à la raison; c'est là que, foulant aux pieds les droits imprescriptibles de la nature, le fils allait s'exercer à maudire

son père, en applaudissant à la proposition faite, de déporter tous les hommes de soixante ans, comme imbus de préjugés que la philosophie moderne avait dénoncés; c'est là, enfin, que l'assassinat fut érigé en vertu, et qu'on dirigeait le pognard des assassins sur tous les Souverains de l'Europe; c'est là qu'on corrompit l'opinion publique sur une famille vertueuse qui n'eut d'autre tort que celui de ne savoir point se venger; et c'est de cette société nouvelle boîte de Pandore, que sont sortis tous les crimes qui ont jeté l'effroi dans la France entière.

Comme nous l'avons déjà dit, cette société était le centre où se réunissaient toutes les sociétés qui émanaient d'elle, qui étaient établies dans chaque province dans chaque commune. Ces sociétés secondaires, recevaient les instructions de la société-mère; et il ne leur était pas permis d'avoir une autre opinion. Elles étaient chargées de travailler au plan commun qui était la destruction de tout ce qui avait existé pendant quatorze cents ans. On voit encore des traces de ces tems barbares par

la dénomination des rues des moindres villages des environs de Paris. On y lit encore avec étonnement : rue de la *Montagne*, rue de *l'Egalité*, place de *Marat*, etc. Espérons que ces funestes souvenirs s'effaceront de notre mémoire et que nous redeviendrons Français.

Quoique Madame Elisabeth avait perdu l'espérance, la journée horrible du 20 juin 1792, vint encore ajouter à ses mortelles douleurs. Tout le monde sait que l'infame Santerre, à la tête, non des Parisiens, mais de tout ce qu'une grande population peut offrir de plus effroyable, se précipita dans le château des Tuileries, dans l'intention d'y égorger la Reine : c'était une répétition de la journée du 6 octobre 1790. Madame Elisabeth donna dans cette affreuse journée un rare exemple d'intrépidité, en garantissant son frère des baïonnettes qui sans cesse étaient dirigées sur lui. Non seulement elle veilla sur les jours du Roi, mais la Reine elle-même eut la preuve d'un dévouement peut-être plus héroïque : Madame Elisabeth, qui traversait la foule pour aller près de son frère, fut aperçue par plusieurs

des brigands , qui s'écrièrent : *Voilà Reine , tuons-la !* Madame Elisabeth regarde fièrement sans prononcer une seule parole. Un officier qui vit le mouvement des assassins , se mit au-devant de la Princesse *que faites-vous , s'écria-t-il ? c'est Madame Elisabeth !* « Eh ! pourquoi les désabuser dit-elle ? vous auriez peut-être épargné un grand crime. » Dévouement sublime, dont on n'a point assez fait sentir le mérite, car à en juger d'après les lettres de Madame Elisabeth jusqu'à cette époque, l'intimité n'était pas très-forte entre la Reine et elle, parcequ'on avait cherché à les désunir. Cependant, tout en blâmant ses erreurs, elle admirait en elle un grand caractère, et le titre de mère de ses neveux, ajoutait encore à son estime. Il paraît aussi que sa qualité d'étrangère lui inspirait quelques soupçons. Mais lorsque leurs malheurs devinrent communs, Madame Elisabeth ne vit plus en elle que l'épouse de son frère et une sœur infortunée.

Cette malheureuse journée du 20 juin, est encore une époque où Louis XVI, s'il eût voulu se dépouiller un instant de

cette bonté , de cette douceur qui le caractérisaient , pouvait reprendre une partie des droits qu'on lui avaient enlevés. Sa fermeté en avait imposé aux factieux , et les véritables amis du trône étaient dans l'admiration ; tous les départemens firent des adresses au Roi , pour le féliciter de son énergie , et demander la punition des coupables. Pour cette fois l'entreprise tourna à la honte de ceux qui l'avaient provoquée. Les jacobins se taisaient , tout en frémissant , et si Louis XVI eût voulu être Roi , en ce moment , l'opinion publique était pour lui , non cette opinion factice qui comprimait la véritable , mais celle des bons et loyaux Français.

Louis XVI fit bien quelques tentatives , mais elles ne furent pas poussées avec assez de vigueur , et lorsque Madame Elisabeth vit la déclaration du Roi sur cet attentat , elle prévit tous les maux qui naîtraient de cette faiblesse. Sans doute , il est beau pour un Souverain d'attendre du tems , de la raison , le retour à l'ordre et l'abjuration des principes qui le troublent ; mais , dans l'état où en étaient les choses , ce n'était plus erreur ,

c'était la tentative d'un crime prémédité, dont les moyens d'exécution étaient préparés depuis deux ans.

Le Roi tenait entre ses mains les preuves de ce vaste complot, et puisqu'il se trouvait dans la dure nécessité de se défendre, il fallait le faire avec l'énergie convenable; accuser hautement à la face de l'Europe le chef de tous les désordres, attirer sur sa tête la vengeance des lois, et faire un appel aux véritables Français. Cette vigueur aurait détruit en un instant cet échafaudage de crimes, de trahisons qu'un seul individu était parvenu à établir. Louis XVI craignait la guerre civile, et depuis 1789, elle était dans toute sa force, c'est ce que pensait Madame Elisabeth, lorsqu'elle écrivait à son amie de son cœur: « Je crois qu'elle existe parce que toutes les fois que le parti le plus faible n'obtient la vie sauve qu'en se laissant dépouiller, il m'est impossible de ne pas appeler cela une guerre civile. De plus l'anarchie ne pourra jamais finir sans cela. Plus on retardera, plus il y aura de sang de répandu. Voilà mon principe; si j'étais Roi, il serait mon guide. »

Plût au ciel que Louis XVI eût suivi les conseils de sa sœur ! elle voyait la révolution , telle qu'il fallait la voir , c'est-à-dire , dès son commencement une révolte ouverte contre l'autorité légitime ; contre une autorité qui , dans les mains des Bourbons , n'avait jamais été tyrannique ; autorité contre laquelle il n'y avait aucun motif de rébellion. Il fallait donc qu'un agent secret excitât cette rébellion , une fois cet agent découvert , et il l'était depuis long-tems , il fallait lui arracher son masque : la crainte de faire punir quelques séditeux fit périr des milliers de victimes. Madame Elisabeth était si pénétrée de cette vérité , qu'elle la développe toute entière dans une de ses lettres : « Je n'appelle la vengeance du ciel que sur les perfides qui trompent le Roi , le peuple , et tous ceux qui , par la droiture de leur caractère , ne peuvent se résoudre à voir le mal tel qu'il est. . . . La force étant dans les mains des méchans , que peuvent faire les bons , sinon gémir ! . . . Les gens qui veulent le mal ont tant de force , ceux qui veulent le bien sont si faibles , qu'on ne peut pas se flatter

que ce dernier parti ne soit toujours subjugué. »

Après la journée du 20 juin, le Roi fit faire beaucoup que de mander les autorités qui devaient s'opposer à la violation de son Palais, et de suspendre de ses fonctions le Maire de Paris. Eh bien ! les mesures qui crut efficaces, ne produisirent qu'une volte de plus. Les bandits furent encore sondoyés ; et on les vit parcourir les rues de Paris, en vomissant des imprécations, portant écrit sur leur chapeau : *Péthion, la mort.*

Que dire d'une assemblée qui ne prit aucun moyen pour faire respecter la personne d'un Souverain, ni assurer la tranquillité publique ? Sa plus grande justification est qu'elle était sous le joug des jacobins, qui comprimaient par la terreur les gens sages de cette assemblée.

La Reine, qui sut le beau dévouement de Madame Elisabeth pour elle, se rappela avec sincèrement d'une sœur si estimable et lui voua une amitié sans bornes ; amitié qui, loin de se démentir, ne fit que s'accroître par les malheurs dont ces deux Princesses

furent frappées. Quant à Louis XVI, il ne sut qu'oublier et pardonner. La faction régicide qui le savait, ne prit plus la précaution d'agir dans le secret. C'était hautement, c'était à la face de la France entière qu'elle soulevait le sujet contre le Monarque ; qu'elle armait ses satellites du poignard des assassins ; qu'elle organisait un coup décisif, qui devait faire rouler à ses pieds la tête de sa victime. Pour cette fois, ce n'est plus vingt mille, trente mille brigands qui doivent agir, c'est la population entière d'une immense cité, qui doit partager l'horreur du crime de quelques uns. Ceux-là seuls furent exceptés, qui eurent le bonheur d'échapper à la surveillance la plus active ; encore, par la suite, eurent-ils de grands dangers à courir en ne pouvant prouver que leurs mains ne s'étaient point rougies du sang de leurs concitoyens dans cette affreuse journée : tout le monde connaît cette terrible interpellation faite à tous les citoyens : *Où étais-tu au 10 août ?* La postérité ne pourra jamais croire qu'une faction qui ne comptait pas peut-être cinquante individus dans son

origine ait pu maîtriser , faire courber sous sa verge des millions de Français.

La France jadis fut exposée à des guerres civiles : la captivité du Roi Jean ; le crime d'une Reine de France qui vendit le Royaume aux Anglais , sous le règne de Charles VI , en excitèrent. Mais le meurtre d'un Roi n'en fut pas la suite ; la monarchie ne fut pas détruite. Charles le mauvais et Isabeau de Bavière firent de grands maux à la France , mais sont-ils comparables à ceux que nous avons éprouvés depuis vingt ans ?

Il n'y a point eu de guerre civile pendant la révolution , disent encore de certaines gens. Comment appellerez-vous cette lutte qui , depuis 1789 , s'est engagée entre un pouvoir existant , reconnu depuis douze siècles , et une poignée de factieux ? cette rébellion à main armée des sujets contre le Souverain , au 14 juillet , au 6 octobre , au 20 juin , au 10 août ? et depuis , cette guerre de la Vendée , celle en Normandie nommée vulgairement *des chouans* , le vendémiaire , le 18 fructidor , le 18 brumaire , etc. ? Disons mieux ; la révolution

toute entière n'a été qu'une longue guerre civile, dans laquelle le sang français n'a pas cessé de couler.

Ceux qui prirent part à tous ces désordres, sont les seuls intéressés à en atténuer les effets ; mais pourront-ils les cacher à la postérité ? pourront-ils empêcher que le voile dont ils avaient enveloppé la vérité ne se déchire, et que cette vérité ne les accuse ?

Fera-t-on croire encore au peuple que c'est Louis XVI qui a organisé le 10 août ? Heureusement que les faits subsistent ; heureusement que les véritables auteurs de ce massacre en ont fait un trophée à leur gloire en s'en appropriant l'honneur, en déclarant eux-mêmes à la tribune, qu'ils se réunissaient en comité à Charenton pour préparer cette journée, comité qu'ils désignèrent sous le nom de comité *insurrec-*
teur. Insurrecteur ! Pesons bien ce mot : qui s'insurge ne se défend pas. Louis XVI sans doute n'a pas besoin d'une semblable justification ; ses intentions étaient pures et bien connues des vrais Français, mais la race de ses bourreaux n'est pas éteinte, il en est encore qui voudraient, de leur
Elisabeth. G

souffle impur , ternir l'éclat d'une vie si reproche. Garantissons au moins la nouvelle génération des dangers de la calomnie ; c'est le devoir de tout Français qui de l'honneur.

Laisserons-nous peser sur la tête de céleste Elisabeth , les accusations de assassins , sans les réfuter ! sans en prouver l'horrible fausseté ! Nous avons déjà rempli ce devoir douloureux pour Marie Antoinette , et nous ne devons pas moins à sa vertueuse sœur. Lorsqu'on a une cause aussi belle à défendre , on n'a pas besoin des ressources de l'éloquence : la vérité est toujours persuasive.

Comme nous l'avons dit , la sœur chérie de Louis XVI ne voulut plus le quitter d'un seul moment ; envain elle avait été sollicitée par lui de rejoindre ses tantes , de mettre ses jours en sûreté , Elisabeth refusa , volontairement , victime dévouée à la patrie belle des causes , elle voulut partager le sort d'une famille la plus malheureuse de la terre.

Peignons-nous l'effroi , la crainte d'Elisabeth , aux premiers hurlemens des tigres

qui venaient assiéger, au 10 août, le château du plus doux, du plus juste des Rois ? Quel courage, quelle force il fallut à cet ange de vertu, pour consoler, pour ranimer l'espérance d'un Monarque; d'une Reine, plus tremblante pour ses enfans, pour son époux que pour elle-même ! . . . Le décret de la providence est accompli : Louis, sa famille, ses enfans vivent encore, mais ils sont prisonniers. Ils sont dans l'enceinte de cette assemblée qui n'a rien fait pour éviter un si grand crime. . . que dis-je ? rien fait ! elle a refusé, elle a passé à l'ordre du jour, sur l'invitation que le Roi lui fit faire, d'envoyer une députation de quelques uns de ses membres près de lui pour le garantir de tout événement. Elle n'a rien fait ! . . . elle a, par un décret, ordonné au maire Péthion, qu'elle savait retenu comme ôtage aux Tuileries, de venir rendre compte de sa conduite à la barre de l'assemblée, et par ce moyen délivrer celui qui n'était venu au château que pour trahir son maître. Elle n'a rien fait ! . . . sous prétexte de ne pouvoir délibérer en présence du Roi, elle ordonne qu'il se retire-

rait, lui et toute sa famille, dans une loge étroite de journaliste, ou à peine on pouvait respirer.

Elle n'a rien fait !... Elle a prononcé la déchéance du Roi. C'est avec ces titres qu'elle passera à la postérité. Vous qui faisiez partie de cette assemblée, et qui ne partagiez point les fureurs de vos collègues, vous, dont le cœur saignait à la vue de tant de crimes, combien vous devez regretter aujourd'hui de n'avoir point rivalisé d'énergie avec vos persécuteurs pour arrêter le mal dans sa source !

Les victimes étaient là, mais il s'agissait de savoir dans quelle prison sûre on les entasserait. Trois jours furent sacrifiés à ces débats, et pendant ce tems la famille Royale coucha sur des matelas à terre dans un bâtiment des Feuillans, privée presque des secours nécessaires à la vie, obligée de recevoir de l'argent de quelques uns de ses fidèles serviteurs qui ne voulaient pas la quitter et qu'on fut obligé de faire évader par des souterrains pour les soustraire aux poignards du peuple souverain.

Enfin l'assemblée décida que le petit-fils d'Henri IV irait habiter la tour du Temple, et qu'on y ferait les dispositions nécessaires pour que cette tour fût une prison à l'abri de toute surprise. A cette occasion, je ne puis me refuser au desir de citer un passage de l'excellent ouvrage de Madame Guénard, sur cette translation :

« Pourquoi, s'écrie-t-elle, cette nombreuse escorte ? quels sont les hommes qui la composent, et quel droit ont-ils pour conduire l'innocence dans un obscur cachot ? Est-ce lorsque celui qui était votre Roi il y a quelques heures est venu près de vous chercher un asile, lorsque des brigands saccagent son palais, que vous attendez à sa liberté, avant de savoir même s'il est coupable ? quels sont ses accusateurs ? qui osera être son juge ? Mais s'il était vrai qu'il eût rompu le pacte qu'il avait juré, vous qui aviez décrété que le crime était personnel, et qui, pour détruire autant qu'il était en vous le préjugé national, aviez comblé d'honneurs la famille du premier coupable qui, après cette loi, subit la peine de son crime, comment enchaînez-vous

avec Louis XVI, sa femme, sa sœur et enfans, dont un n'a pas encore atteint septième année ? dans quel code a-t-on qu'il soit permis de proscrire les fils d'un père, fût-il déclaré criminel, lorsqu'il est avéré qu'ils ne peuvent être ses complices à plus forte raison quand il n'y a aucun de ceux-ci de prouvé ?

« La méfiance d'une nation jalouse de ses droits peut suffire, direz-vous, pour suspendre l'exercice des droits de souveraineté qu'elle donne et reprend à son gré ; mais de cet instant même le Roi n'est plus qu'un homme ayant droit à la justice, dont on ne peut s'écarter à son égard qu'en prouvant que la haine et la vengeance l'ont seul détrôné. Et qui en doutera, lorsque l'on voit traiter avec la même rigueur tous les membres de cette famille infortunée ? »

Qui en doutera ? ceux dont on a corrompu le jugement, ceux à qui on a dit : *ton Roi est un tyran* ; ceux assez imbécilles pour le croire et pour se refuser aux témoignages de bonté, de douceur de ces mêmes Rois ; ceux enfin qui ont rêvé une prétendue souveraineté qu'ils voulaient exercer par eux-

mêmes. Il est encore de ces cerveaux malades , dont la guérison est incertaine.

Si le bien s'opère lentement , le mal , quoique plus rapide , a pourtant ses degrés. Louis XVI était dans une prison , il était sous la surveillance de ses plus fougueux accusateurs , mais il était au sein de sa famille , qui se trouvait heureuse de pouvoir alléger ses peines. Des sujets dévoués adouci-
 cissaient le poids de ses chaînes. Cette félicité dans le malheur ne pouvait pas être durable : Généreuse Tourzelle ! infortunée Lamballe ! vous qui avez si bien prouvé que les Rois ont des amis , on va vous arracher à l'espoir de vous sacrifier pour vos Souverains , on ne vous punira pas moins de ce dévouement sublime , mais on ne vous permettra pas de recevoir les derniers soupirs de l'agonie de vos maîtres... de vos amis.

Des tigres à face humaine , sont chargés de tourmenter cette famille , naguère si puissante , et plus grande encore dans les fers que sur le trône. De quel coup terrible l'âme de ces illustres prisonniers fut frappée lorsqu'on vint arracher de leurs bras des amis si précieux ! Mesdames de Tourzelle,

est un héros; Bonaparte, qui détruit l'espoir des générations pour s'emparer de l'Espagne, est un brigand. C'est faute d'avoir fait cette distinction que la France est devenue l'effroi de l'Europe. L'histoire a noté d'infamie l'ambition, la mauvaise foi de Charles-Quint; que dira l'histoire sur Bonaparte?

N'est-il pas de notre intérêt de devancer le jugement de la postérité, sur un homme dont la fatale influence se fait encore sentir d'une manière si effrayante pour nous? Réduisons à sa juste valeur ce géant à qui nous avons fourni les échasses, et nous serons alors tout étonnés de ne plus trouver en lui qu'un nain. Je conçois que des gens, habitués aux révolutions, ne vivant que des désastres qu'elles occasionnent, ne veulent point voir briser l'instrument des révolutions, puisque c'est leur ôter les moyens d'existence: depuis vingt années, tant de gens se sont lancés dans cette sphère orageuse, que le calme est pour eux un état de mort. Mais faut-il, pour satisfaire les passions de quelques individus, sacrifier

pour toujours le repos de tant de millions d'hommes? Faut-il, à mesure que les générations croissent, les moissonner pour alimenter ce feu dévorant d'une gloire barbare, dont les profits retournent à un très-petit nombre de privilégiés? Quand vous auriez l'intention de parcourir un nouveau cercle de désastres, le pourriez-vous? L'Europe vous laissera-t-elle libres de l'incendier de nouveau? Ce sera donc contre nous que vous tournerez vos armes? ne pouvant subjuguier d'autres peuples, vous nous subjuguerez nous-mêmes, et des Français seraient les bourreaux des autres Français!

Voilà la conséquence des entreprises, des vœux secrets d'une partie de nos compatriotes, et doit-on trouver un Français dans celui qui rappelle à grands cris la tyrannie et les tyrans? Un autre parti, non moins dangereux, s'agite violemment, et invoque les lois sanguinaires de la république. Qui peut donc les porter à un tel acte de démence? le crime. Ils ne peuvent voir la famille des victimes qu'ils ont faites;

point monter sur l'échafaud une Princesse étrangère ; ne fit point abréger dans une obscure prison les jours de l'héritier des Stuarts ; il ne voulut point asservir à son char toutes les nations de l'Europe ; il n'eut point la pensée d'organiser un corps de *tyrannicides*, qui devaient aller poignarder tous les Rois sur leur trône. Cette gloire appartient toute entière à vous, Messieurs les fondateurs de l'espèce de République dont vous avez effrayé nos regards. Ne croyez pas qu'on cherche jamais à vous ravir le prix que la postérité vous réserve. Jouissez en silence, et à l'abri des lois, de tout le bien que vous avez fait !

L'espèce de tranquillité de Louis XVI et de sa famille fut bientôt troublée par la connaissance qu'ils eurent des scènes affreuses des premiers jours de septembre. La Reine en apprenant les barbaries atroces exercées sur Madame de Lamballe, sur cette courageuse amie, qui quitta sa retraite pour partager le sort de cette Reine, qui lui avait donné tant de preuves d'attachement, pensa mourir de douleur à cet affreux récit. On fit plus que de l'en instruire ; on voulut

lui donner le spectacle affreux de la tête de son illustre amie portée sur le fer d'une pique. Tout le monde connaît ce mot sublime de Louis XVI à cette occasion. Des deux commissaires de la commune de garde ce jour-là dans la prison, l'un voulut entraîner le Roi à la fenêtre pour l'effrayer par cette vue, l'autre, le retint, et lorsque quelques tems après, on demanda à Louis XVI, le nom du commissaire qui voulait l'entraîner vers la fenêtre, il répondit : *Je ne me souviens que du nom de celui qui m'en a empêché.*

Le Roi, qui avant toutes ces époques, ne pouvait croire à la possibilité d'un crime affreux, en eut alors le pressentiment. On en est convaincu par l'espèce de confiance qu'il en fit à Madame Elisabeth, en lui rappelant l'ingratitude de ce peuple, qu'il avait tant aimé, et qui n'eut pas le courage de s'opposer aux hardis projets des factieux. « Hélas ! dit-il, il m'a laissé plonger dans une affreuse prison d'où je ne sortirai peut-être que pour aller à la mort.--Pouvez-vous, mon frère, entretenir cette cruelle pensée ? — Eh ! ne vaut-il pas mieux, ma chère

Elisabeth , que je me prépare à mon sort , que s'il me surprenait sans y avoir réfléchi. La seule chose , je l'avoue , qui me touche sensiblement , c'est de vous laisser , ainsi que la Reine et mes enfans , environnés de nos ennemis ; cependant je ne vous le dissimule pas , je n'ai d'inquiétude que pour vous : votre attachement pour moi , attachement qui vous a fait négliger les moyens que vous auriez pu avoir d'échapper à nos persécuteurs... — Je n'ai fait que mon devoir , s'écria Elisabeth , et celui de tout sujet fidèle , mais je l'ai rempli avec joie , parce que je ne prise la vie qu'en la passant avec vous , et si vous devez mourir , je demande au ciel de ne pas vous survivre. — Et mes enfans ? — Ils ont leur mère , que les Français n'oseront pas condamner. Quand même ils porteraient la scélératesse au dernier degré , en osant vous proscrire , ils craindraient trop la vengeance de l'Empereur pour l'envelopper dans notre ruine.

C'est quelquefois ce que j'ai pensé reprit le Roi , et c'est par cette raison que je vous ai dit que je ne craignais que pour vous ; car je suis bien sûr que l'Empereur

qui,

qui , malgré les sollicitations de mes frères , ne fait que de faibles efforts pour me délivrer , si nous succombons , emploiera toutes ses forces pour sauver sa sœur. »

Ce fut cette persuasion dans laquelle était Louis XVI, qui rendit ses derniers momens moins douloureux. Oh ! s'il eût prévu tous les crimes qui devaient suivre le crime de sa mort , combien son cœur aurait été brisé ! Mais non , il ne put croire encore à la corruption entière de ses sujets , il ne put croire qu'ils porteraient leurs mains homicides , sur la céleste créature dont il admirait lui-même les rares vertus ; il se croyait donc la seule victime dévouée aux fureurs.

Le pressentiment d'un avenir sinistre se fortifia de plus en plus dans son âme , lorsqu'il vit la persécution de ses ennemis s'accroître encore. Avant de frapper le coup fatal , on lui fit subir les tourmens d'une longue agonie , en multipliant chaque jour les coups portés à sa sensibilité. Des hommes , ou plutôt des monstres farouches , envoyés par une commune régicide pour surveiller ses actions , s'acquittèrent de cet

Elisabeth.

H

emploi avec un raffinement de cruauté ignoré jusqu'alors dans les annales du criminel. Chaque soupir, chaque regard était éprouvé, était dénoncé. On refusoit à ces malheureuses victimes jusqu'à la douceur de se consoler.

Il ne faut pas croire cependant, que tous ces hommes se rendissent coupables de ces cruautés. Il y en eut (bien peu il est vrai) qui adoucirent autant qu'ils purent les châgrins de cette famille, aux dépens de leur propre sûreté. Nous devons déclarer que lorsque nous attaquons des corps entiers nous faisons toujours abstraction de ceux qui remplirent le devoir de leur conscience. Il est consolant de penser que la convention elle-même, n'était pas composée de sept cent quarante-cinq monstres. La commune de Paris, toute rebelle qu'elle fut eut aussi ses exceptions : les crimes dont nous traçons la malheureuse histoire n'en furent commis que par un certain nombre d'individus, et non par des administrations entières.

De toutes les privations qu'on fit souffrir à la famille Royale, celle des petits objets

utiles aux nécessités de la vie , lui parut insupportable. On lui enleva les couteaux , les ciseaux et autres instrumens tranchans. Ce n'était point sans doute dans la crainte qu'aucun de cette famille n'attentât à ses jours ; on connaissait leurs principes religieux , donc cette crainte aurait été mal fondée. Soupçonnait-on que ces illustres prisonniers , munis de ces armes , eussent eu le projet d'attaquer ouvertement la garnison qui les gardait ? c'était aussi par trop ridicule. Ce n'était point tous ces motifs , c'était l'envie de persécuter par tous les moyens possibles ceux qui ne firent jamais que du bien à leurs bourreaux. On eut si peu d'égards, que le Roi réduit à un seul habit , fut obligé de le faire racommoder par Madame Elisabeth. Lui voyant couper le fil avec ses dents , il lui dit douloureusement : où est le tems où, dans votre jolie maison de Montreuil , il ne vous manquait rien ! Ah ! répartit Elisabeth, puis-je regretter quelque chose , lorsque je suis près de vous et que je partage vos malheurs ?

On s'étonne encore du courage avec lequel cette famille supporta tant de coups

à la fois , ce qui prouve ce que peut une conscience pure ! cependant la Reine et les organes affectés et tomba sérieusement malade. Quels soins touchans Madame Elisabeth alors lui prodigua ! mais elle-même fut atteinte de la contagion , et Louis XVI et ses enfans n'en furent point exempts. Heureux si le ciel , pour nous épargner des remords , eût rappelé à lui en cet instant ces innocentes victimes ! mais il fallait que le sacrifice se consommât.

Cette maladie subite de toute la famille, causée par la douleur et le séjour dans un endroit mal sain , fit craindre aux membres de la commune de voir échapper leur proie : ils envoyèrent un médecin , dont l'art , malheureusement pour cette fois , fut efficace. On se hâta presque aussitôt la guérison de porter les grands coups : la Convention décréta que Louis XVI serait jugé par elle. Quelle nouvelle à apprendre à des convalescens ! le Roi la reçut avec calme et fermeté ; la Reine et Madame Elisabeth en frémirent. Enfin le 11 décembre , lorsque le Roi était à jouer au siam avec son fils , un commissaire vint lui

annoncer qu'il eût à se préparer à paraître à la barre de la Convention ; on emmena le Dauphin qui fut conduit dans la chambre des Princesses. Madame Elisabeth, effrayée de ce retour, questionne l'enfant, lui demande si le Roi est malade ? Non, répondit-il, mais on m'a dit que je ne pouvais rester. Au même instant la générale battit, et les Princesses entendirent un grand bruit de chevaux dans la cour. Elles ne doutèrent plus de leur malheur. Cléry, ce fidèle serviteur qui partagea la captivité de son Roi, les instruisit que Louis XVI était allé à la Convention, et chercha autant qu'il le put, à consoler les Princesses en leur donnant quelque espoir. Dès ce moment, toute communication avec le Roi cessa jusqu'au prononcé du jugement.

Qu'on se peigne les alarmes, l'inquiétude de la Reine, de Madame Elisabeth ! la Reine, tremblante, égarée, se promenait, s'agitait, prenait ses enfans qu'elle serrait dans ses bras. Madame Charlotte, effrayée de la situation de sa mère, demande à voix basse à Madame Elisabeth quel nouveau malheur pouvait la troubler ?...

« Rien mon enfant ; il ne faut pas nouveaux sujets de chagrins à votre mère et à moi pour que nous soyons quelquefois agitées, il suffit de ceux qui nous accablent ; mais c'est Dieu qui le permet et nous devons nous y soumettre. »

Madame Elisabeth questionna en secret le fidele Cléry qui lui apprit que le Roi ne pouvait plus les voir avant son jugement. Alors, pour savoir de ses nouvelles, elle imagina de donner à Cléry un de ses moindres emplois, elle lui indiqua la manière de procéder suivant les circonstances. Ce zélé serviteur fit plus, il trouva le moyen d'établir une correspondance entre le frère et la sœur. Le Roi reçut la lettre suivante de sa chère Elisabeth :

10 Décembre 1792.

« Si près de vous mon frère, et en être séparée, plus que si les mers étaient entre nous ! ne pouvoir pas entendre le son de votre voix ! pourquoi nous priver du bonheur de vous voir ? que pourrions-nous vous apprendre, nous qui ne savons rien ? la Reine demande sans cesse aux commissaires

quand nous pourrons être réunis, ils répondent d'une manière froide et énigmatique, quelquefois insolente, qui me mettrait en colère, si je ne savais pas que la patience peut seule rendre méritoires les maux que nous souffrons. Qu'ils sont cruels depuis le 11 ! cependant, vos lettres les adoucissent. Puisse le ciel récompenser dignement celui qui nous a ménagé ce moyen de supporter la vie ! que ce que vous dites à Charlotte pour le jour de sa naissance est touchant. Quelle différence, en effet, du morne silence qui règne dans cette tour, au concours du peuple qui se pressait pour voir votre premier né. Pompe, gloire, bonheur, tout a disparu pour nous sur la terre ; mais nous retrouverons une autre patrie ou rien ne nous séparera.

« La Reine conserve toujours des espérances que je crois bien illusoires. Nos enfans sont tristes, mais se portent bien : pour moi, je ne vis que pour vous aimer. Puissé-je encore vous le dire !

ELISABETH. »

Cette ressource si précieuse de corres-

pondre , pour des êtres frappés des mêmes malheurs , ne tarda point à être ôtée à nos malheureux Souverains. Soit soupçon , soit mesure de sûreté , on enleva le papier , les plumes et l'encre. Qu'on juge du désespoir de ces infortunés ! Cependant , malheureuses victimes , vous jouirez encore une fois de la vue de l'objet de vos affections ; il va vous être rendu , pour se voir arracher de vos bras sans retour. Ce n'est plus un Roi que vous embrasserez... C'est un père de famille sur la tête duquel on veut faire peser l'opprobre. Mais dans l'excès de votre malheur , c'est encore une consolation pour vous que d'embrasser un époux , un frère dont l'innocence vous est connue !

Elle eut lieu cette scène déchirante dont le simple récit arrache des larmes ; elle eut lieu en présence des monstres qui la rendirent nécessaire ; et ces tigres , l'œil animé et le cœur desséché , la virent sans le moindre remords ! quelle pensée accablante ! quoi je serais l'égal de ces hommes , sortis comme moi du sein du créateur ! je dois leur pardonner , je dois les plaindre !... Ici ma raison se confond , et j'ai besoin de l'exemple

d'un roi, et des préceptes sublimes de la religion, pour me résoudre à un pareil sacrifice.

C'en est fait, le crime est consommé : une veuve , des orphelins sont livrés à d'éternels regrets. Ce n'est plus la pompe , ce n'est plus la grandeur qu'ils regrettent ; c'est un époux , un père , un frère , qu'ils ont suivis de l'œil dans la tombe. Et quelle tombe !... On leur a ravi jusqu'à l'espoir de s'agenouiller un jour devant ces restes précieux. Est-il une famille au monde qui ait souffert de semblables maux ?

Madame Charlotte , cette tendre fille du Roi, ne put supporter ce coup terrible sans sentir ses forces l'abandonner ; elle y succombe , une fièvre violente la dévore. Il faut que madame Elizabeth console une épouse affligée , il faut qu'elle veille près d'une nièce en danger. Quelle extrémité ! quelle force !... Pauvre princesse ! Le ciel ne te récompensera que par la palme du martyr ! Sept mois se sont déjà écoulés : une nouvelle scène de douleur va renouveler les alarmes d'une fille , d'une sœur. Le 2 août 1795 , Marie-Antoinette est arrachée de leurs bras pour aller.. à l'immor-

talité. Elle dit à voix basse à son amie, à sa sœur : *Adieu pour toujours. ! . . . je lègue ma fille à votre tendresse.* Un mois avant cette horrible catastrophe, on avoit enlevé le Dauphin aux caresses de sa mère, à la tendre sollicitude de sa tante, à l'amitié de sa sœur. Voilà donc ces deux femmes intéressantes restées seules, sans secours, sans consolations, ignorant entièrement le sort de la dernière victime, manquant des choses les plus nécessaires à la vie, obligées de raccommoder leurs hardes, si elles ne voulaient pas les voir tomber en lambeaux; obligées de passer les longues soirées d'hiver sans lumière. Quel fut donc le pouvoir surnaturel qui les soutint? la religion. Détracteurs impies de cette même religion, trouvez dans votre système d'athéisme une ressource contre tant de maux!

Jeune et infortunée fille de Louis XVI, vous n'avez pas encore épuisé la coupe du malheur : votre tante, cette tante chérie qui vous a prémunie du désespoir par les conseils de sa piété, va aussi échapper de vos bras pour éprouver l'ignominie... Que

dis-je , l'ignominie ?... la gloire... L'ignominie est pour ses bourreaux.

Quel fut votre effroi , lorsque vous vîtes entrer dans votre fatale prison , je ne dis pas des hommes , car jamais ils n'appartinrent à cette espèce , mais des tigres. L'un d'eux , s'adressant à madame Elizabeth , lui dit : Suis-nous. — Que me voulez-vous ? répondit la princesse avec douceur. — Nous avons ordre de t'emmenner. Madame Charlotte , alors livrée à tout son désespoir , se saisit de sa tante : Non , dit-elle , vous ne l'emmenerez pas sans moi. — On n'a pas besoin de toi , c'est elle qu'on demande. — Mais où me menez-vous , dit madame Elizabeth ? — Tu le sauras quand tu y seras ; mais dépêche-toi , nous sommes pressés. — Il faut que vous me donniez le tems de m'habiller ? — Tu es bien comme tu es ; mais si tu as la fantaisie de mettre une robe , dépêche-toi , nous allons t'attendre. »

Madame Elizabeth profita de cet instant pour essayer de calmer les frayeurs de sa nièce. — Mon enfant , lui dit-elle , veux-tu rendre mes derniers momens cruels , en me faisant voir une douleur qui offense

celui qui règle nos destinées ? — Ah ! ma tante, je ne puis vous entendre ; j'ai vu périr mon père, je ne puis me flatter que ma mère existe encore ; mon frère les a peut-être rejoints au tombeau ; il ne me reste que vous, et l'on veut que je vous survive ! Non, non, jamais ! — As-tu bien-tôt fini ? dit l'un des brigands. Je te l'ai dit, nous sommes pressés. — Je ne vous ferai pas attendre long-tems ; mais cette enfant restera-t-elle seule ? Quelque personne de son sexe n'adoucirait-elle pas sa douleur ? — On va dire à la concierge de venir. — Je n'ai besoin de personne, répliqua madame Charlotte, vous m'emmenez avec ma tante ou vous me tuerez ; je ne la quitterai pas. La fille des rois, pour obtenir cette grâce, se jette aux pieds de ses persécuteurs. Ce n'est point la vie, dit-elle, que je vous demande, je suis incapable de cette bassesse. . . . c'est de mourir avec ma tante. Ce spectacle attendrissant ne fait que redoubler la rage des bourreaux ; ils repoussent avec barbarie les mains suppliantes de cette infortunée. Madame Elisabeth ne peut tenir à son émotion,

tion, elle embrasse sa nièce, lui parle de ses parens, la supplie de ne jamais oublier les principes qu'elle lui a donnés. . . . Mais c'est en vain qu'elle parle, madame Charlotte ne l'entend plus, le sentiment l'abandonne. Madame Elisabeth profite de cet instant pour remettre ce dépôt précieux entre les mains de la concierge, elle jette un dernier regard sur sa malheureuse nièce, elle ranime tout son courage, et, commandant à la nature, elle dit à ses bourreaux : *Marchons.*

Ce fut à la Conciergerie qu'elle eut la triste certitude que sa sœur, son amie n'était plus. Par le souvenir de tant de forfaits, elle ne put croire que sa nièce échapperait à cette boucherie, et cette idée lui rendit plus pénibles ses derniers instans : quel est celui qui, témoin et victime de tant de désastres, voudrait ne pas être débarrassé de la vie ? un nouveau crime était un bienfait pour madame Elisabeth. A peine arrivée dans sa nouvelle prison, et sans lui donner le tems de se remettre d'une émotion violente, on lui fit subir un interrogatoire dès le soir même. Ce fut aussi un 21 que madame Elisabeth parut
Elisabeth. I

à ce tribunal de sang, la honte et l'opprobre de notre nation; et pour prouver combien le crime est ingénieux à varier ses formes, il est utile de faire remarquer les gradations qu'on suivit dans ces trois procès. Louis XVI fut jugé par les représentans du peuple, pour faire croire que la nation entière le condamnait; il eut une voiture pour le conduire au supplice. La Reine fut traduite simplement au tribunal révolutionnaire, monta dans la charrette commune aux autres victimes, mais elle y monta seule, et on lui donna un confesseur. Pour madame Elisabeth on dédaigna les formes; elle fut accompagnée de vingt-quatre autres victimes condamnées en masse, et à qui on fit partager le même acte d'accusation. Comme pendant le tems qui s'était écoulé depuis la mort de la Reine jusqu'à celle de madame Elisabeth, terme de six mois environ, notre raison s'était perfectionnée, nous crûmes devoir élever des temples à cette raison, en renversant les autels que révéraient nos pères; donc madame Elisabeth n'eut point de confesseur: les ministres de la théo-

philantropie n'étaient point encore en exercice.

C'est dans de telles circonstances que madame Elisabeth parut devant ses juges , et qu'elle subit l'infâme interrogatoire qu'il faut que la postérité médite , pour connaître à quel degré de corruption , de barbarie , étaient parvenus des hommes qui , pour notre honte , portaient le nom de Français.

Le président l'interpelle de déclarer où elle était dans les journées des 12 , 13 et 14 juillet 1789 , aux époques , dit-il , des premiers complots de la cour contre le peuple ?

R. J'étais dans le sein de ma famille , je n'ai connu aucun des complots dont vous me parlez , et ce sont des événemens que j'étais bien loin de prévoir et de seconder.

D. Lors de la fuite de votre frère à Varennes , ne l'avez-vous pas accompagné ?

R. Tout m'ordonnait de suivre mon frère , et je me suis fait un devoir dans cette occasion , comme dans toute autre , de ne le point quitter.

D. N'avez-vous pas figuré dans l'orgie

scandaleuse des gardes-du-corps , et n'ad-
 vous pas fait répéter à chacun des conv-
 le serment affreux d'exterminer tous
 patriotes , pour étouffer la liberté dans
 naissance , et rétablir le trône ?

R. J'ignore absolument si l'orgie dont
 s'agit a eu lieu , mais je déclare n'y avoir
 pris part en aucune manière.

D. Vous ne dites pas la vérité , et votre
 dénégation ne peut vous être d'aucune utilité,
 lorsqu'elle est démentie d'une part par la
 notoriété publique , et de l'autre par la vraisemblance
 qui persuade à tout homme sensé qu'une femme aussi intimement
 liée que vous l'étiez avec Marie-Antoinette , et par les liens du sang , et par
 ceux de l'amitié la plus étroite , n'a pu dispenser de partager ses machinations
 d'en avoir eu communication , et de les avoir favorisées de tout son pouvoir , et

R. J'ai déjà dit que tous ces faits m'étaient
 étrangers , je n'y dois point d'autre réponse.

D. Où étiez-vous dans la journée
 10 août ?

R. J'étais au château , ma résidence

ordinaire et naturelle depuis quelque tems.

D. N'avez-vous pas passé la nuit du 9 au 10 août dans la chambre de votre frère, et n'avez-vous pas eu avec lui des conférences secrètes qui vous ont expliqué le but et le motif de tous les mouvemens et préparatifs qui se faisaient sous vos yeux ?

R. J'ai passé chez mon frère la nuit dont vous me parlez, jamais je ne l'ai quitté : il avait beaucoup de confiance en moi, et cependant je n'ai rien remarqué dans sa conduite ni dans ses discours qui pût m'annoncer ce qui s'est passé depuis.

D. Votre réponse blesse tout à la fois la vérité et la vraisemblance, et une femme comme vous qui a manifesté dans tout le cours de la révolution une opposition aussi frappante au nouvel ordre de choses ne peut être crue, lorsqu'elle veut faire croire qu'elle ignorait la cause des rassemblemens de toute espèce qui se faisaient au château la veille du 10 août : voudriez-vous nous dire qui vous a empêché de vous coucher cette même nuit ?

R. Je ne me suis pas couchée, parce que les corps constitués étaient venus faire part

à mon frère de l'agitation, de la fermentation des habitans de Paris, et des dangers qui pouvaient en résulter.

D. Vous dissimulez en vain, et vous n'avez pas inutilement joué la part active que vous avez prise à l'action qui s'est engagée entre les patriotes et les satellites de la tyrannie; c'est votre zèle et votre ardeur à servir les ennemis du peuple, et à leur fournir des balles que vous preniez la peine de mâcher, comme devant être dirigées contre les patriotes, et destinées à les moissonner; ce sont les vœux contre le bien public que vous faisiez, pour que la victoire demeurât à votre frère, et les encouragemens que vous donniez aux assassins de la patrie: que répondrez-vous à ces derniers faits?

R. Tous ces faits qui me sont imputés sont autant d'indignités dont je suis bien loin de m'être souillée.

D. N'avez-vous pas donné des soins, en pansant vous-même les blessures des assassins envoyés par votre frère aux Champs-Elysées contre les braves Marseillais?

R. Je n'ai jamais su que mon frère eût

envoyé des assassins contre qui que ce soit; s'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures, je n'ai pas eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux pour m'occuper de leur soulagement, je ne m'en fais point un mérite, et je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime.

D. Il est difficile d'accorder ces sentimens d'humanité dont vous vous parez, avec cette joie cruelle que vous avez montrée en voyant couler des flots de sang dans la journée du 10 août, tout nous autorise à croire que vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et que vous avez toute la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté.

L'accusée Elisabeth, dont le plan de défense est de nier tout ce qui est à sa charge, aura-t-elle la bonne foi de convenir qu'elle a bercé le petit *Capet* de l'espoir de succéder au trône de son père, et qu'elle a ainsi provoqué la royauté?

R. Je causais familièrement avec cet

infortuné qui m'était cher à plus d'un titre, et je lui administrais sans conséquence les consolations qui me paraissaient capables de le dédommager de la perte de ceux qui lui avaient donné le jour.

D. C'est convenir, en d'autres termes, que vous nourrissiez le petit Capet des projets de vengeance que vous et les vôtres n'avez cessé de former contre la liberté, et que vous vous flattiez de relever les débris d'un trône brisé en l'inondant de tout le sang des patriotes.

Les jurés crurent que leur *conscience* était assez éclairée, ils se retirèrent un instant dans la chambre du conseil, et d'après leur déclaration unanime, comme on peut le penser, le président, l'horrible Dumas, prononça la peine de mort contre madame Elisabeth et les vingt-quatre autres victimes, accusées d'avoir participé aux mêmes crimes.

Madame Elisabeth, parfaitement résignée à son sort, et desirant sans doute en secret se réfugier dans le sein de la divinité, dont elle était sur la terre la plus belle image, entendit son arrêt sans pâlir,

et elle conserva jusqu'au lieu du supplice cette contenance noble et tranquille de l'innocence ; elle s'entretint même fort paisiblement pendant la route avec la sœur de M. de Malesherbes et la veuve de l'infortuné Montmorin , qui avait péri aux massacres des prisons. Semblable à la Reine , les cris des forcenés qui se faisaient entendre sur son passage ne l'émeurent point , elle plaignait leur aveuglement qui nous présageait tous les maux que nous avons soufferts.

Arrivée à la place de la Révolution , on voulut encore lui faire souffrir une longue agonie , en immolant toutes les autres victimes avant elle ; ce fut dans des flots de sang innocent que le sien coula , et les antropophages qui repaissaient leurs yeux de ce spectacle horrible , auraient voulu sans doute que cette infortunée princesse pût renaître pour avoir le plaisir de l'immoler encore ! telle fut la fin de celle dont toutes les pensées étaient pour le bonheur du peuple , de celle qui s'était fait une douce habitude d'aimer les Français , de celle qui n'avait jamais pu résister aux cris de l'in-

digence, qui non seulement sacrifia aux pauvres ses épargnes, mais encore contracta des engagements pour suffire à son active bienfaisance; celle enfin qui aurait pu mettre sa vie en sûreté, si elle n'eût préféré faire le sacrifice de son repos, de son existence au meilleur des frères.

D'après tous les crimes multipliés qui ébranlèrent la France à ces époques cruelles, d'après la mort plus que suspecte du jeune rejeton de nos rois qui, d'après l'aveu du capucin Chabot, devait disparaître par les soins de l'apothicaire; les vrais Français étaient frappés de terreur sur le sort de la fille de Louis XVI, qui, restée seule au pouvoir des assassins de sa famille, échappée comme par miracle à tant de désastres; mais elle était réservée, par les décrets de la providence, à venir cicatriser des plaies bien profondes. Elle était destinée à rappeler aux Français les vertus de ses parens, à faire rougir le peuple de ses erreurs, et à effrayer l'ame des criminels par sa présence.

S'il est vrai, comme un bruit populaire l'a accrédité, que le farouche Robespierre

qui s'empara de tous les crimes de ses collègues en tyrannie pour établir sa puissance jusque sur eux-mêmes, ménagea les jours de cette princesse infortunée, dans la coupable intention de souiller la mémoire de cette longue suite de rois, en offrant sa main à l'héritière de ces mêmes rois ; nous devons de la reconnaissance à ce monstre, pour avoir cru un instant que la fille de Marie-Antoinette aurait racheté sa vie aux dépens de l'honneur de sa famille. Mais croyons bien plutôt qu'elle a été sauvée par une main divine, et que ses prières ont désarmé la colère du Père céleste, qui n'a suscité parmi nous un nouvel Attila que pour mieux nous faire sentir la perte que nous ayons faite de nos rois légitimes.

FIN.

